

# JOURNAL OFFICIEL



## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(21<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

*Luratech*

2<sup>e</sup> séance du mardi 16 octobre 1990

[www.luratech.com](http://www.luratech.com)

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 3797).
2. **Rappel au règlement** (p. 3797).  
M. Fabien Thiémé.
3. **Loi de finances pour 1991.** - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 3797).  
Question préalable de M. Bernard Pons : MM. Jean-Yves Chamard, Raymond Douyère, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.  
- Rejet par scrutin.

### Discussion générale :

MM. Fabien Thiémé,  
Gilbert Gantier, le ministre,  
Philippe Auberger, le ministre,  
Augustin Bonrepaux,  
Jean Tardito,  
Lucien Richard,  
Christian Pierret,  
Jean-Pierre Brard.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Dépôt de rapports en application d'une loi** (p. 3813).
5. **Ordre du jour** (p. 3813).

# LuraTech

[www.luratech.com](http://www.luratech.com)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 30 octobre inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1991.

Mercredi 17 octobre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1991 :

Discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1991.

Jeudi 18 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente, et vendredi 19 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1991.

Mardi 23 octobre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 :

Légion d'honneur et ordre de la Libération ;

Justice ;

Education nationale : jeunesse et sports.

Mercredi 24 octobre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Premier ministre : environnement ;

Premier ministre : services généraux, secrétariat général de la défense nationale, Conseil économique et social, Plan, fonction publique ; Journaux officiels.

Jeudi 25 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Culture ;

Communication.

Vendredi 26 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Industrie et aménagement du territoire ; commerce et artisanat ;

Travail, emploi et formation professionnelle.

Lundi 29 octobre, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

Équipement et transports : mer ;

Coopération et développement ;

Anciens combattants et victimes de guerre.

Mardi 30 octobre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Agriculture et forêt ; B.A.P.S.A.

Par ailleurs, la conférence des présidents a modifié comme suit le calendrier des discussions prévues pour les mercredi 7 et vendredi 9 novembre :

Mercredi 7 novembre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Industrie et aménagement du territoire : tourisme ;

Défense.

Vendredi 9 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Affaires sociales et solidarité.

Le calendrier rectifié sera annexé à la suite du compte-rendu intégral de la présente séance.

2

### RAPPEL AU RÈGLEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Fabien Thiémé pour un rappel au règlement.

**M. Fabien Thiémé.** Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58.

Au nom du groupe communiste, je tiens à signaler que, comme nous l'avons fait cet après-midi sur l'exception d'irrecevabilité, nous ne prendrons pas part au vote sur la question préalable déposée sur le projet de loi de finances pour 1991. En effet, nous estimons que la contribution sociale généralisée ne pose pas une question de forme, mais une question de fond.

Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur le contenu des orientations budgétaires de la loi de finances pour 1991. Nous avons dit que, en l'état, nous ne pouvions accepter le budget qui nous est proposé. Mais nous sommes prêts, en ce qui nous concerne, à l'amender, à prendre en compte les aspirations qui s'expriment. Nous considérons que le Gouvernement et le groupe socialiste peuvent débattre, prendre en compte toute une série de propositions du groupe communiste. Nous tendons la main pour faire en sorte que ce budget puisse prendre de nouvelles orientations et, tout simplement, nous permette d'aller dans le bon sens.

C'est ce qui explique que, encore une fois, nous ne prenions part aux votes sur la question préalable et l'exception d'irrecevabilité.

**M. Jean-Pierre Delelande.** Il restera la motion de renvoi en commission !

3

### LOI DE FINANCES POUR 1991

#### Suite de la discussion générale d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1991. (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635).

Cet après-midi, l'Assemblée a rejeté l'exception d'irrecevabilité.

M. Bernard Pons et les membres du groupe du Rassemblement pour la République opposent la question préalable en vertu de l'article 91, alinéa 4 du règlement.

La parole est à M. Jean-Yves Chamard.

**M. Jean-Yves Chamard.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, monsieur le ministre délégué chargé du budget, mes chers collègues, j'ai trouvé cet après-midi M. le président de la commission des finances et M. le rapporteur général un peu tristes quand ils ont présenté leur rapport. J'ai déjà par deux fois assisté à cet exercice et je les avais trouvés plus

enjoués, plus décidés et, pour tout dire, plus contents du budget qui leur était présenté. Ils ont peu parlé et leur voix exprimait comme un regret. Au fond, je les comprends. Il y a de quoi.

Vous le savez, monsieur le ministre d'Etat, la plupart des hypothèses qui sous-tendent votre budget sont aujourd'hui en partie inexactes. La présentation elle-même est erronée. Je donnerai un seul exemple : vous avez dit et redit que ce budget augmentait de 4,8 p. 100, n'est-ce pas ? Or, s'il devait être exécuté tel qu'il est présenté - ce ne sera sans doute pas le cas, mais on peut l'imaginer - de combien augmenteront réellement les dépenses de l'Etat ? De 5,5 p. 100, puisque vous utiliserez les 8 milliards de francs accumulés au fil des ans par M. Soisson et ses services. Il faut donc réincorporer cette somme dans les dépenses.

Ainsi, quand on compare ce qui est comparable, on trouve une augmentation de dépenses non pas de 4,8 p. 100, mais de 5,5 p. 100. La précision a son importance puisque, tout au cours des semaines passées, vous-même, monsieur le ministre d'Etat, et vous, monsieur le ministre délégué, n'avez cessé de mettre en avant cette augmentation des dépenses inférieure à 5 p. 100. Cela a même donné lieu à toute un palabre, un parmi d'autres, avec nos collègues députés socialistes.

Cela étant, la question préalable que je présente concerne une lettre rectificative qui ajoute huit articles au projet de loi de finances pour créer la contribution sociale généralisée.

Permettez-moi d'abord d'exprimer un étonnement : cette lettre rectificative ne porte la signature que du seul Premier ministre. Est-ce une première ? Est-ce la pratique habituelle ? Je n'ai pas vérifié. En tout cas, nous avons été étonnés, après avoir vu un projet de loi de finances qui, très normalement, était signé à la fois par le Premier ministre et par vous deux, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre chargé du budget, de constater que seul le nom de Michel Rocard figurait au bas de la lettre rectificative. Nous y avons vu comme une sorte de désaveu.

Nous nous sommes demandé si, par hasard, vous ne considérez pas, comme le R.P.R. mais aussi toute l'opposition, qu'il faut donner la priorité à la pérennité du système de protection sociale et non pas créer un nouvel impôt sur le revenu, le second en moins d'un an. C'est au printemps, en effet, que l'impôt départemental sur le revenu, qui s'appliquera en 1992, a été voté dans cet hémicycle. Cela fait beaucoup, et cela fera beaucoup pour les électeurs. Mais après tout, peut-être aurez-vous à le regretter !

**M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Rêvez toujours !

**M. Jean-Yves Chamard.** Ce nouvel impôt, à quoi doit-il servir ? Est-ce bien une mesure de justice sociale ? Alourdir la charge de 55 p. 100 des retraités et celle de très nombreux chômeurs, est-ce vraiment social ?

J'ai cru entendre - que dis-je, j'ai entendu - M. le président de la commission des finances formuler à propos des retraités une interrogation qui rejoint complètement les nôtres.

Vous savez, mesdames, messieurs, qu'en 1990 le pouvoir d'achat des retraités va diminuer. Une nuit de décembre de l'année dernière, le Premier ministre est venu imposer ici par le 49-3 parce qu'aucun député de l'opposition, aucun député communiste, et, avais-je cru comprendre, peu de députés socialistes la souhaitaient une disposition qui fixait une majoration des pensions et retraites inférieure à la hausse prévisible des prix. C'était à l'époque une prévision ; c'est aujourd'hui une certitude : une augmentation de 2,5 p. 100 des pensions et retraites en année pleine est d'ores et déjà inférieure à l'inflation pour 1990.

Mais, au-delà de ce problème du pouvoir d'achat des retraités, il en est un autre, d'une tout autre importance. Si nous devons un jour demander un effort supplémentaire aux retraités, nous ne pouvons pas le dissocier de la prise en compte des problèmes de dépendance.

Rappelez-vous ! Jacques Chirac, Premier ministre, avait appelé Théo Braun pour présider un groupe de travail et rédiger un rapport sur les personnes âgées indépendantes. Ce rapport proposait des solutions, en particulier la création d'un fonds national de la dépendance. Tous ceux qui, dans cet hémicycle, s'intéressent d'un peu près aux problèmes sociaux se souviennent que, session après session, le ministre délégué aux personnes âgées nous a promis que nous aurions à en débattre prochainement. Le ministre est parti. A-t-on

jeté le bébé avec l'eau du bain ? Je ne sais. Toujours est-il que le problème de la dépendance est toujours devant nous et que pour l'instant aucune proposition - je dis bien aucune - ne nous est présentée par le Gouvernement.

Ainsi, dans le même temps où l'on alourdit la charge des retraités et de certains chômeurs, on ne propose rien pour résoudre la question de la dépendance. La seule mesure que, peut-être, vous appelez sociale, ce sont 42 francs par mois pour les personnes qui ne perçoivent que le S.M.I.C. ou un peu plus. Moi, j'appelle plutôt cela un pourboire ! Est-ce là, mesdames, messieurs, le niveau auquel vous placez la justice sociale ? Je n'ose le croire !

A défaut d'être une mesure de justice sociale, la contribution sociale généralisée pérennise-t-elle notre système de protection sociale ? Elle n'apporte pas un centime supplémentaire au budget de la protection sociale, mais elle vous en apporte à vous, monsieur Charasse. En effet, en fiscalisant pour 32,4 milliards de francs de cotisations, vous allez alimenter le budget de l'Etat.

**M. Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.** En 1992 !

**M. Jean-Yves Chamard.** En 1992, certes, mais il n'empêche que c'est à l'Etat que cela rapportera, et pas à la protection sociale, qui ne touchera pas un sou de plus. En aucune manière, donc, la C.S.G. n'assure la pérennité du système.

Je rappelle au passage que vous n'avez pas tenu vos promesses. Il y a un an et demi, M. Soisson a fait voter dans cet hémicycle le déflaconnement des cotisations familiales. Un nouveau taux a été fixé, qui devait être atteint sur deux années et qui fait perdre à la caisse nationale d'allocations familiales 4 milliards de francs. Le Gouvernement a pris l'engagement - je pense que c'était avec votre accord, monsieur le ministre d'Etat - que l'Etat verserait ces 4 milliards de francs à la C.N.A.F. Or, à ce jour, pas un seul centime n'a été versé. Peut-être nous direz-vous tout à l'heure comment vous comptez honorer votre promesse, mais elle n'a reçu pour le moment aucun commencement d'exécution !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Si !

**M. Jean-Yves Chamard.** Ainsi, la pérennité du système de protection sociale n'est pas assurée et les engagements pris ne sont pas tenus.

Je dirai maintenant un mot des retraites, car c'est là le vrai problème lorsque l'on parle de protection sociale. Je me permets d'ailleurs de vous rappeler, chers collègues socialistes, que c'est sur ce thème que vous vous êtes fait élire en 1981, en promettant la retraite à soixante ans. Plus récemment, en 1988, le Président de la République affirmait qu'il n'y avait aucun problème en la matière pour les vingt prochaines années.

Or, depuis, les rapports se sont accumulés. D'abord, le rapport de la commission du Plan, présenté par le Gouvernement, a dit clairement qu'il fallait commencer au plus vite à traiter le problème à moyen et à long terme. Puis, cet été même, l'I.N.S.E.E. a publié un rapport, assez explosif il faut bien le dire.

Le nouveau ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité, pour autant que je sache, a travaillé à l'I.N.S.E.E. J'espère qu'il ne démentira pas les travaux de cet institut et qu'il travaillera dans le sens que préconise son rapport. Je rappelle les chiffres : au cours des quinze prochaines années, le besoin de financement des retraites augmentera d'environ 10 milliards de francs par an. Si rien n'est fait, le déficit cumulé atteindra sur quinze ans mille milliards de francs. C'est énorme !

Ainsi, la situation sera difficile jusqu'en 2005. Après les choses seront encore beaucoup plus graves. Ce sera l'explosion. On en connaît les raisons. Elles sont triples.

La première raison est d'ordre démographique. Le rapport entre le nombre de retraités et le nombre d'actifs augmente. Il n'augmentera que légèrement pendant les quinze ans qui viennent. C'est seulement après 2005, lorsque les personnes nées en 1945 arriveront à l'âge de soixante ans, que le *baby-boom* de 1945 deviendra un *papy-boom*, que ce rapport va croître de façon considérable.

La deuxième raison qui fait que le besoin de financement augmente de 10 milliards chaque année tient à ce que l'on appelle le « mûrissement des retraites ». Quand on arrive à

soixante ans, on n'a pas toujours trente-sept ans et demi de cotisations. Cela est particulièrement vrai pour les femmes. Aujourd'hui, nombre d'entre elles, lorsqu'elles atteignent l'âge de soixante ans, n'ont pas cotisé trente-sept ans et demi et ne peuvent pas prendre leur retraite ou, si elles la prennent, elles ne perçoivent qu'une retraite partielle.

Or, dans les quinze ans qui viennent, le système de retraite, de ce point de vue, va « mûrir ». Si le nombre de plus de soixante ans va augmenter de 12 p. 100, ce qui n'est pas considérable, le nombre de ceux qui, ayant plus de soixante ans, auront cotisé trente-sept ans et demi augmentera, lui, de 30 p. 100, soit deux fois plus vite. Or chacun comprend que la retraite de quelqu'un qui a cotisé trente-sept ans et demi, si elle est évidemment beaucoup plus intéressante pour l'intéressé qu'une retraite prise après vingt ans ou vingt-cinq ans de cotisations, coûte aussi beaucoup plus cher.

La troisième raison, importante elle aussi, est d'ordre psychologique : il y a une volonté affirmée des Français de prendre leur retraite à soixante ans. A la question : « Quel est, selon vous, l'âge idéal pour partir à la retraite : moins de cinquante-cinq ans, moins de soixante ans ou moins de soixante-cinq ans », 82 p. 100 des personnes interrogées avançant un âge inférieur ou égal à soixante ans. Les Français, donc, souhaitent partir jeunes à la retraite. Ils veulent pouvoir en profiter. Après tout, pourquoi pas ?

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Donc, la retraite à soixante ans a été une bonne mesure !

**M. Gilbert Millet.** Vous n'étiez pas tellement d'accord avec cette mesure !

**M. Jean-Yves Chamard.** A condition de la financer, monsieur le ministre d'Etat, et c'est tout le problème. C'est à vous de nous proposer les solutions !

Tous ces problèmes sont connus depuis longtemps. La démographie a ceci d'intéressant qu'elle permet de prévoir très longtemps à l'avance ce qui va se passer. La seule marge d'erreur possible - importante au demeurant - tient au taux d'emploi à un moment donné.

Le comité des sages a proposé pour le financement des retraites un plan global et non pas seulement une mesure.

**M. Alain Richard, rapporteur général.** Dont la C.S.G. !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur Chamard, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Jean-Yves Chamard.** Bien sûr, monsieur le ministre d'Etat, avec plaisir.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur le député, j'ajouterai, à l'appui de votre thèse, un argument que vous avez oublié ...

**M. Jean-Yves Chamard.** Il va peut-être venir tout à l'heure ! Mais je vous écoute tout de même.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... la durée de vie s'allonge.

**M. Jean-Yves Chamard.** C'est vrai ! Un an tous les quatre ans !

**M. Jean-Pierre Delalande.** Pour les femmes !

**M. Jean-Yves Chamard.** Cela signifie qu'entre la naissance et la mort de quelqu'un qui va vivre quatre-vingts ans l'espérance de vie aura augmenté de vingt ans. L'espérance de vie d'une femme étant actuellement de quatre-vingts ans, la petite fille qu'elle va mettre au monde aura, lorsqu'elle aura quatre-vingts ans, une espérance de vie de cent ans.

**M. Gilbert Millet.** Tout cela n'est pas mécanique !

**M. Jean-Yves Chamard.** Ce n'est pas mécanique, en effet, mais il faut se rappeler que l'espérance de vie sous Napoléon III n'était que de trente-cinq ans !

Par conséquent, la remarque de M. le ministre est tout à fait pertinente, mais elle ne fait que souligner l'ampleur du problème.

Le comité des sages avait proposé un plan global, et non pas une mesure partielle.

Au passage, mes chers collègues, permettez-moi de m'étonner. On explique aux Français que, le système étant en difficulté, il va falloir, d'une manière ou d'une autre, trouver de l'argent pour le financer, et, dans le même temps, le Gouvernement propose, avec la C.S.G., de diminuer la cotisation « retraites ». Trouvez-vous cela pédagogique ? Moi pas ! Tous les grands pays développés, qui connaissent les mêmes problèmes que nous, ont mis au point des politiques à moyen et à long terme. Pas la France ! On a reporté de session en session le débat sur les retraites. Nous avons posé maintes fois la question à M. Evin. Il nous a toujours répondu : « La prochaine fois ! » On nous avait d'ailleurs promis que le Parlement traiterait à cette session du problème des retraites. J'espère, monsieur le ministre d'Etat, que vous nous direz tout à l'heure si l'on va réellement en parler ou si, une fois de plus, on nous renverra à Pâques ou à la Trinité !

En fait, nous nous trouvons devant un refus de décider. D'ailleurs, le Premier ministre le reconnaît. Il a lui-même reconnu au Forum de *L'Expansion* de février dernier que le problème des retraites était « explosif », ajoutant qu'il y avait « de quoi faire sauter les trois ou quatre gouvernements qui s'en occuperont ». Comme il ne veut pas « sauter », il refuse de s'en occuper, mais j'ai envie de lui dire : « Prenez garde ! Ce problème des retraites peut aussi faire sauter votre gouvernement si vous refusez de le traiter ! » Les Français sont majeurs, ils comprennent les difficultés et ils ne laisseront pas éternellement les choses traîner de la sorte.

**M. Raymond Douyère.** Ils sont « vaccinés » contre la droite ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Philippe Auberger.** Un vaccin ne dure qu'un an !

**M. Raymond Douyère.** Cela se renouvelle !

**M. Jean-Yves Chamard.** La C.S.G. n'est donc ni une mesure de justice sociale, ni une mesure de nature à pérenniser le système de protection sociale. S'agit-il au moins d'une « opération blanche », comme vous le prétendez ? Même pas !

A cet égard, le Gouvernement tente de tromper les Français. Ainsi que je l'ai expliqué tout à l'heure, les cotisations qui vont disparaître - 31,4 milliards de francs d'après vos calculs - étaient exonérées d'impôt. La C.S.G., elle, sera fiscalisée : ces 31,4 milliards de francs produiront un supplément d'impôt sur le revenu d'environ 3 milliards de francs, qui tombera non pas dans l'escarcelle de M. Evin, mais dans la vôtre, messieurs les ministres. J'aimerais que vous nous indiquiez ce que vous comptez en faire ! Comment réagiront les Français qui devront payer l'impôt sur la C.S.G., c'est-à-dire un impôt sur l'impôt ?

Et que dire de la création de recettes supplémentaires en deuxième partie de la loi de finances, puisque, je le rappelle, elle ne sera votée qu'en deuxième partie de la loi de finances ?

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Elle ne jouera qu'en 1992 !

**M. Jean-Yves Chamard.** Exact ! Il n'empêche que c'est une décision de la deuxième partie de la loi de finances qui procure des recettes. Sans être un spécialiste du droit constitutionnel, je crois que cela mérite examen.

Au passage, je tiens à dénoncer ce que je n'hésite pas à appeler une campagne de désinformation - pardon ! de « désinformation ». (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Ce n'est effectivement pas la même chose ! La désinformation relève de M. Evin, qui défend actuellement devant le Sénat le projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme. Je profite d'ailleurs de la présence de M. Bérégovoy pour lui rappeler la promesse qui nous avait été faite d'une augmentation des taxes sur le tabac et l'alcool dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain !

Une campagne de désinformation, dis-je, est menée par le Premier ministre. Et j'en donnerai quelques exemples.

Des tableaux chiffrés ont été publiés. Ils figurent d'ailleurs dans la *Lettre de Maignon*, que nous recevons tous. Ce qui y figure est assez subtil, puisqu'il y est question non d'« effet fiscal », mais d'« effet feuille de paie ». Je n'en avais encore jamais entendu parler ! On nous dit : « Pour tel montant de ressources, l'« effet feuille de paie » sera de tant. Pourquoi parle-t-on d'« effet feuille de paie » ? Précisément pour éviter d'employer le terme de « fiscalisation ». On fait miroiter à

des gens qu'ils paieront moins sur la feuille de paie - ce qui sera vrai pour certains -, mais on oublie de rappeler qu'ils paieront en 1992 des impôts sur les revenus de 1991 ! Et comme les médias - ce qui est normal - reproduisent vos tableaux, les Français ont actuellement l'impression qu'il en ira comme vous le dites. Eh bien non ! les choses ne se passeront pas de la sorte ! Nombre d'entre eux, tous comptes faits, y perdront.

**M. Dominique Strauss-Kahn**, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Mais non !

**M. Jean-Yves Chamard**. Comme j'apprécie un minimum de rigueur intellectuelle, l'un des arguments de M. Rocard me choque profondément. On l'entend tous les jours proclamer : « A ressources égales, contribution égale ! » Cela signifie-t-il qu'on va faire payer des cotisations « retraites » aux retraités ? Car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Pour l'essentiel - j'y reviendrai dans un instant - les actifs, à ressources égales, paient sensiblement la même cotisation. En revanche, il existe une différence entre les actifs et les retraités. Veut-on faire payer 13,6 p. 100 de cotisations sociales aux retraités ? Cela reviendra à leur faire payer leur propre retraite. Vous me rétorquerez que l'opération est blanche. Non ! Parce que vous prélevez un impôt au passage. C'est tout bénéfique pour le ministère des finances.

Si cette analyse est la bonne, il faut le dire. Sinon, il faut arrêter de raconter ces mensonges.

Pour les actifs, on nous explique que, si leur revenu est égal au S.M.I.C., ils paient 13,6 p. 100 de cotisations sociales, mais que, s'ils gagnent 20 000 ou 40 000 francs, ils paient beaucoup moins. Je ne supporte pas non plus le biais intellectuel qu'implique cette affirmation. Soyons clairs ! Que paient les actifs ? Deux sortes de cotisations : d'une part, la cotisation « maladie », qui est dé plafonnée, et donc au même taux pour tout le monde ; d'autre part, les cotisations « retraites ». Quand leurs revenus se situent au-dessous du plafond de la sécurité sociale - 11 000 francs -, les actifs paient tous le même taux de cotisation. Mais au-delà de 11 000 francs, ils cotisent à deux caisses. Ils cotisent pour la retraite du régime général au taux normal - la retraite est alors plafonnée à la moitié de 11 000. Mais ils cotisent également, pour avoir une retraite assise sur ce qu'ils gagnent au-delà de 11 000 francs, à une caisse de régime complémentaire. Or on oublie d'en tenir compte dans les calculs et on fait comme si tout le monde allait percevoir une retraite de 5 500 francs par mois, même ceux dont les ressources atteignent 20 000 francs lorsqu'ils sont en activité.

Si vous pensez qu'une retraite de 5 500 francs représente un montant normal et suffisant pour tout le monde, d'accord ! Sinon, vous n'avez pas le droit de publier des chiffres qui omettent le paiement de cotisations retraites à deux caisses différentes lorsque le plafond de ressources de la sécurité sociale est dépassé.

Enfin, le dernier argument est tout aussi choquant. Vous fondant sur le fait que le taux de la cotisation généralisée sera voté par le Parlement, vous arguez d'un progrès de la démocratie. Cela a été dit à plusieurs reprises. Mais c'est faux ! Oui, le ministre peut, dans le secret de son cabinet, comme ce fut fait récemment, augmenter d'un point les cotisations sociales, sauf pour les fonctionnaires. Or, comme le régime de ceux-ci est lié aux autres, c'est en fait au Parlement qu'est déjà décidée l'augmentation, à l'issue d'un débat. Par conséquent, il n'y aura pas véritablement de progrès de la démocratie. Vous n'avez pas le droit, là non plus, de mentir aux Français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Le Gouvernement adopte, dans cette affaire, une attitude irresponsable en refusant de s'attaquer au problème global de la protection sociale. Le nouvel impôt que vous nous proposez n'est ni une réforme de justice sociale - je crois l'avoir démontré - ni une opération blanche. En fait, il s'agit d'une fusée à plusieurs étages. C'est d'ailleurs ce qui vous inquiète - et c'est ce qui nous rapproche d'une certaine manière, monsieur le ministre d'Etat. Pour 1991, on vote le taux à 1,1 p. 100 ; si l'opération « feuille de paie » est neutre, ce n'est pas le cas de l'opération fiscale. En 1992, le ministre de la protection sociale, afin de continuer à financer les retraites, nous demandera d'augmenter le taux de la C.S.G. en nous expliquant que, compte tenu de l'importance du déficit, on ne peut faire autrement.

J'ai évoqué ce problème, en votre présence, lors des questions d'actualité du mercredi 3 octobre. M. Evin a répondu : « C'est vous qui déciderez ! » Cela signifie que le Gouvernement nous imposera le « 49-3 ». Dès sa première année d'existence, la C.S.G. sera voté par le biais de l'article 49-3 !

Eh bien non ! Le R.P.R. refuse d'entrer dans cette logique. Le Premier ministre a récemment découvert l'« hépatite médicamenteuse ». Cela figure dans son plan « santé ». Craignez que les Français ne soient rapidement frappés d'hépatite fiscale !

Pour l'éviter, il faudrait que le Gouvernement retire sa lettre rectificative.

C'est pourquoi, mes chers collègues, le R.P.R. vous propose de voter la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président**. Contre la question préalable, la parole est à M. Raymond Douyère.

**M. Raymond Douyère**. Monsieur le président, messieurs les ministres, en commençant son exposé cet après-midi, le rapporteur général s'est étonné du dépôt d'une exception d'irrecevabilité sur le projet de loi de finances. Qu'on me permette de m'étonner, à mon tour, du dépôt d'une question préalable sur le projet de budget !

**M. Jean-Yves Chamard**. Sur la lettre rectificative !

**M. Raymond Douyère**. Si j'ai bien compris, il n'y aurait pas lieu de débattre du budget.

**M. Philippe Auberger**. Non ! De la lettre rectificative !

**M. Raymond Douyère**. Ce que vous demandez, c'est qu'on ne débattre pas du budget...

**M. Jean-Yves Chamard**. Non ! Que le Gouvernement nous présente son projet de loi de finances sans la lettre rectificative !

**M. Raymond Douyère**. ... car, si la question préalable était adoptée, il n'y aurait pas de débat sur le budget.

Adeptes de la V<sup>e</sup> République, vous devez bien savoir que les députés ont, entre autres missions, celle de voter le budget et que, aux termes de l'article 34 de la Constitution, « la loi est votée par le Parlement ». Le même article 34 précise que la loi fixe les règles concernant « l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toutes natures ». (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Christian Estrosi**. Vous n'avez rien trouvé d'autre pour répondre à la question préalable ?

**M. Raymond Douyère**. Aussi, je comprends mal l'objet réel de votre question préalable. Et le groupe auquel j'appartiens ne l'a pas compris non plus.

Vous avez centré votre propos sur la contribution sociale généralisée.

Sans entrer dans les détails que vous avez évoqués, avec, au demeurant, un certain nombre d'inexactitudes sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir lorsque le projet de budget de la protection sociale viendra en discussion, je rappellerai quelques règles qui ont poussé le Gouvernement à instituer une cotisation sociale généralisée et à l'insérer dans ce projet de budget.

Voilà environ vingt ans que les experts sociaux et tous ceux qui n'ont pas le nez fixé sur l'échéance du lendemain mais essaient d'avoir une vision à plus long terme ont pensé qu'il fallait trouver le moyen d'assurer un financement plus satisfaisant des dépenses de la protection sociale, en fait d'établir un nouveau type de ressources.

**M. Philippe Auberger**. On a oublié de le dire dans la Lettre à tous les Français !

**M. Gilbert Millet**. Nous avons fait des propositions !

**M. Raymond Douyère**. Tous sont alors convenus que ce nouveau prélèvement devait avoir une assiette plus large que les seules cotisations assises sur les revenus du travail. C'était la première condition.

La deuxième condition était d'assurer un prélèvement social moins injuste, c'est-à-dire plutôt proportionnel que dégressif et plutôt progressif que proportionnel.

La troisième condition, enfin, était d'établir un nouveau prélèvement moins défavorable aux entreprises de main-d'œuvre et moins dissuasif à l'égard de l'emploi.

Si l'on examine ce qui se passe dans le monde, notamment dans les pays européens, on s'aperçoit qu'existent un peu partout des formes de prélèvement qui s'apparentent à celles en vigueur, c'est-à-dire avec une origine fiscale. Même s'il ne s'agit pas d'un nouveau prélèvement fiscal, c'est-à-dire d'un prélèvement en quelque sorte *sui generis*, il convenait de trouver un autre mode de financement pour l'ensemble de la protection sociale.

Le groupe socialiste, content de trouver dans la proposition qui est faite une forme de prélèvement qui se substituera à une fraction des cotisations existantes, a estimé qu'elle devait être suffisamment importante pour que l'on n'ait pas à revenir sans cesse sur le système et que la mutation engagée devait être suffisamment structurelle pour que l'on n'ait pas le sentiment qu'était créée pour un budget, au travers de cette cotisation sociale généralisée, une simple recette de poche.

Je constate donc, monsieur Chamard, que vous ne souhaitez ni discuter du budget, ni discuter de la C.S.G., que, par ailleurs, vous condamnez.

Je vous donnerai un exemple d'application de cette C.S.G. Aujourd'hui, un smicard paye 13,6 p. 100 de son salaire brut en cotisations sociales tandis qu'un cadre qui gagne 30 000 francs par mois ne paie que 7,5 p. 100.

**M. Jean-Yves Chamard.** C'est faux !

**M. Raymond Douyère.** Tout à l'heure, vous avez essayé de démontrer que c'était faux, mais ça ne l'est pas ! C'est la réalité concrète, que les gens voient sur leur feuille de paie.

**M. Jean-Pierre Delalande.** C'est une affirmation gratuite de votre part !

**M. Raymond Douyère.** La vocation de la C.S.G. est de renverser cette tendance, et c'est cela qui mérite débat. Bien évidemment, les modalités sont à débattre entre nous. Mais vous souhaitez que soit adoptée la question préalable, donc, en fin de compte, qu'on n'en débattre pas.

**M. Jean-Yves Chamard.** Nous voulons un plan d'ensemble !

**M. Raymond Douyère.** Nous, nous souhaitons que, même si les modalités de cette C.S.G. ne vous conviennent pas, nous puissions au travers des amendements - c'est le rôle naturel du Parlement - parvenir à ce que cette C.S.G. soit le plus juste possible et qu'elle corresponde à l'objet pour lequel on l'a instituée. C'est une mesure de justice fiscale et de justice sociale.

La protection sociale a été étendue à l'ensemble de nos concitoyens, mais, que vous le vouliez ou non, elle est payée en presque totalité par les salariés, même si nous avons institué une cotisation de solidarité. En élargissant l'assiette du prélèvement, une redistribution en termes de pouvoir d'achat sera possible.

**M. Jean-Yves Chamard.** Quarante-six francs !

**M. Raymond Douyère.** La barre a ainsi été mise à un niveau tel que les salariés qui gagneront moins de 18 000 francs par mois connaîtront une amélioration de leur salaire.

**M. Jean-Yves Chamard.** C'est faux !

**M. Raymond Douyère.** Vous l'avez balayée d'un revers de main au prétexte que c'était une aumône, mais, concrètement, ils constateront cette amélioration sur leur feuille de paie chaque mois.

Nous avons proposé que cette contribution figure dans la loi de finances, afin qu'elle soit votée chaque année par le Parlement à l'issue d'un véritable débat.

Notre rôle en matière de protection sociale sera renforcé, puisque le Parlement débattrà chaque année des orientations de notre système de protection sociale, à la lumière des comptes sociaux les plus récents, et non pas simplement au travers de décisions qui pourraient être prises par le ministre, comme c'est actuellement le cas. Le Parlement aura enfin son

mot à dire, et vous-même, monsieur Chamard, vous reconnaitrez que le Parlement aura ainsi un droit de regard accru sur la protection sociale.

**M. Jean-Yves Chamard.** Vous vous faites des illusions !

**M. Raymond Douyère.** En décrétant qu'il n'y a pas lieu de débattre aujourd'hui, vous refusez en quelque sorte tous les débats que nous aurons dans les années qui viennent sur les orientations de la protection sociale, sur le niveau auquel elle doit se situer et sur la manière dont on doit en assurer le financement.

La question préalable que vous opposez va tout à fait à l'encontre du souhait que vous pourriez exprimer, tout au moins intellectuellement.

Nous aurons largement l'occasion, au cours de la discussion de la loi de finances, et notamment au moment du vote du budget de la protection sociale, d'en discuter longuement. Je vous rappellerai le principe sur lequel le Premier ministre a fondé la contribution sociale généralisée : à revenu égal prestations égales et contributions égales. Vous souhaitez sans doute une prestation égale, mais certainement pas une contribution égale. C'est pour cette raison que je vous invite, mes chers collègues, à repousser cette question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** J'ai été directement mis en cause par M. Chamard. Aussi voudrais-je donner mon sentiment sur la question préalable.

Il s'est exprimé avec talent et passion, et un certain nombre de ses arguments méritent réflexion.

**M. Jean-Yves Chamard.** Merci de le reconnaître !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** C'est d'ailleurs ce que vient de dire M. Douyère. Ne vous privez pas de l'occasion de les reprendre le 7 novembre, monsieur Chamard, lors du débat sur la contribution sociale généralisée !

Aujourd'hui, avec la contribution sociale généralisée, nous assistons à l'amorce d'un débat, à l'amorce d'une réforme qui peut être une grande réforme, à condition que le débat parlementaire la nourrisse et qu'elle puisse prendre toute son ampleur.

Au demeurant, la lettre rectificative n'avait pas à être signée par M. Charasse ni par moi-même : de tradition, en effet, elle n'est signée que par le Premier ministre qui s'exprime au nom d'un gouvernement auquel nous appartenons, M. Charasse et moi, sans le moindre regret.

**M. Jean-Yves Chamard.** C'est un scoop ? (*Sourires.*)

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Pour ma part, qu'ai-je dit au sujet de la contribution sociale généralisée ? Qu'il ne fallait pas qu'elle soit un prélèvement supplémentaire, et elle n'en est pas un. J'ai souhaité qu'elle soit redistributrice et elle l'est, en effet, puisque, selon son mode de calcul, certains, salariés notamment, paieront moins, alors que d'autres paieront plus. Ces deux éléments me paraissent très positifs.

J'ai parlé de l'amorce d'une réforme qui devrait être prolongée dans le débat parlementaire. Comme nous l'avions souhaité à l'époque où M. Dominique Strauss-Kahn était au Plan - et comme nous l'avions dit dans le X<sup>e</sup> Plan, sur rapport du commissaire au Plan - il faudra bien finir par distinguer ce qui relève de la solidarité nationale et ce qui doit dépendre de la protection sociale...

**M. Jean-Yves Chamard.** Tout à fait !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... qui peut être individuelle, c'est le cas des assurances privées, ou qui peut être collective - c'est le système que nous organisons.

Evitons de confondre les responsabilités, d'étatiser un domaine qui doit rester celui de la sécurité sociale, avec ses principes de 1945, posés au lendemain de la Libération et, dans le même temps, définissons les responsabilités de l'Etat dans le secteur qui est le sien, celui de la solidarité.

Reste que sur tous ces thèmes, nous devons discuter, et si possible tous ensemble, car personne n'est certain de détenir la vérité. En 1982-1983, j'exerçais ces fonctions ministérielles, mais à l'époque, quand j'annonçais que le problème des

retraites ne se poserait qu'en l'an 2005, dans vingt-deux ans, on en rait parfois sur les bancs de cette assemblée. Je crois toujours qu'il se posera en 2005 : mais, monsieur Chamard, d'ici là, grâce au progrès de la science, de la technique, de l'économie et peut-être grâce à l'alternance démocratique les problèmes se poseront sans doute sous des jours différents.

En tout cas, je constate que nous avons eu en quinze ans de nombreux plans pour la sécurité sociale : certains ont vu le jour avant 1981, d'autres sont venus après, lorsque j'étais ministre. Il y a eu ensuite les plans successifs de M. Séguin. Cela signifie qu'il s'agit de problèmes difficiles, complexes, où personne n'est assuré de détenir l'absolue vérité. En outre, les contingences économiques sont essentielles : avec 3 p. 100 de croissance, on s'en tire beaucoup mieux qu'avec 1 p. 100. Avec 4 p. 100, bien des problèmes qui se posent aujourd'hui ne se poseraient même pas.

Faut-il ajouter à notre système de protection sociale, régime général, le régime des retraites complémentaires, le progrès contractuel ? Faut-il qu'il y ait un étage au libre choix, comme le souhaite M. Douyère, un étage de capitalisation ? Je dis bien au libre choix, car il ne doit pas y avoir substitution au régime de répartition. Faut-il compléter ce système ? Parlons de tout cela qui, en effet, dans le débat démocratique, est très important.

C'est bien la raison pour laquelle il ne faut pas vous priver, monsieur Chamard, de revenir dans ce débat avec le talent dont vous avez fait preuve, et même avec la passion qui est la vôtre - puis-je espérer, peut-être qu'elle soit un peu moins rude à l'égard du Gouvernement, qui cherche sa voie aussi heureusement qu'il est possible ? Ne vous privez pas de tout cela, nous serons là pour répondre. En tout cas, MM. Rocard et Evin participeront au débat sur la C.S.G. et ils y prendront sans doute le même plaisir que j'ai éprouvé en vous écoutant - non sans me dire : quel dommage qu'entre 1986 et 1988 vous n'ayez pas résolu tous ces problèmes !

**M. Jean-Yves Chamard.** C'est indépendant de ma volonté ! Je n'étais pas encore député ! (Sourires.)

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Dommage que cela n'ait pas été réglé. Nous aurions été privés d'un beau discours de votre part, mais nous aurions évité quelques ennuis, si je comprends bien. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** Je mets aux voix la question préalable opposée par M. Bernard Pons.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	548
Nombre de suffrages exprimés .....	544
Majorité absolue .....	273
Pour l'adoption .....	261
Contre .....	283

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Fabien Thiérmé.

**M. Fabien Thiérmé.** Monsieur le président, messieurs les ministres, le projet de budget pour 1991 est bien le reflet exact de la politique économique et sociale du pouvoir. Le renforcement de l'austérité pour le monde du travail et les gestes complaisants à l'égard du capital traduisent bien la continuité avec les budgets et les gouvernements précédents.

Ainsi la crise du Golfe vient servir de prétexte pour justifier des restrictions envisagées de longue date face à la récession américaine et à la baisse d'activité en France au premier semestre. Les hypothèses économiques apparaissent pour le moins sujettes à caution. Les taux d'inflation de 1990 comme ceux de 1991 seront supérieurs de deux points aux prévisions, ce qui réduit ainsi d'autant la progression réelle des budgets dits prioritaires comme l'éducation et la recherche.

Enfin, les exportations devraient progresser de 5,9 p. 100 en 1991. Un tel chiffre est-il sérieux alors que la crise restreint le commerce international en avivant la concurrence, alors que le dollar est à un niveau de dumping et alors que la politique monétariste de la France ne favorise pas l'exportation des marchandises ?

Oui, votre politique en matière économique et sociale porte de nouveau des coups sérieux dans diverses régions, par exemple dans celle du Nord-Pas-de-Calais. Dans l'arrondissement de Valenciennes étaient annoncées, il y a quelques jours, 250 nouvelles suppressions d'emplois à Valmex S.A., à Vieux-Condé, anciennement Peugeot, reprise par Valmex. Oui, dans ce secteur, comme en bien d'autres, rien ne justifie ces nouveaux licenciements qui ne feraient qu'affaiblir notre industrie automobile et la région du Nord-Pas-de-Calais. Cela est malheureusement de nouveau le cas en quelques jours pour les salariés de Som Del, à Valenciennes, Mineur Bécourt, à Marly, et Ascométal, à Trith-Saint-Léger, dont le maire est mon collègue René Carpentier qui succède à Gustave Ansart. Tous ces travailleurs sont inquiets pour leur avenir et celui de leur famille. Oui, licencier, casser, c'est affaiblir.

L'argent public doit servir à l'emploi et la politique du Gouvernement devrait tendre à construire une société plus juste. Malheureusement, tel n'est pas le cas, et les décisions que vous prenez en suivant le chemin que vous avez choisi vont à l'encontre des intérêts du pays et de notre peuple.

Aussi voudrais-je surtout insister sur la logique qui sous-tend la politique fiscale du Gouvernement.

Au lieu de s'attaquer aux causes profondes des déséquilibres, le budget socio-centriste prolonge les choix arrêtés depuis 1982. Depuis 1986, 70 milliards de cadeaux ont été faits au patronat. Ils ont été utilisés par lui pour alimenter l'explosion des placements financiers et l'exportation des capitaux, qui s'est élevée à 100 milliards en 1989.

Il est prévu que l'impôt sur le revenu progresse de 12 p. 100 en 1991 alors que l'impôt sur les sociétés rapportera 2 p. 100 de moins. Depuis 1985, l'impôt sur les sociétés n'a cessé de baisser. La France est devenue le pays industriel qui, avec les Etats-Unis, a le taux le plus faible.

Comment les mêmes causes n'auraient-elles pas des effets analogues ? Le débat entre le Gouvernement et le groupe socialiste a voulu donner l'illusion que 1 300 milliards en recettes et en dépenses constitueraient des masses intangibles et que tout dépendait d'un point en plus ou en moins de baisse de l'impôt sur le bénéfice des sociétés !

Mais les 16 milliards nouveaux qui vont au patronat à travers la baisse de l'impôt sur les sociétés, de la taxation du fioul ou de la taxe professionnelle auront les mêmes effets pervers que par le passé et serviront non à créer des emplois, mais à des choix de casse industrielle, de chômage aggravé, de précarité croissante, de perte d'indépendance nationale. Quant à l'évolution de la fiscalité française elle est marquée par l'allègement régulier de l'impôt sur les sociétés et le capital et la charge croissante des impôts indirects, T.V.A. et taxe intérieure sur les produits pétroliers.

C'est ici que se place toute l'ambiguïté du projet de contribution sociale généralisée. Je ne suis pas de ceux qui croient que le ministre du budget a mordu le trait quand il a évoqué par exemple les frais professionnels de certaines catégories de travailleurs. C'était plutôt un coup de sonde, dans la logique d'un objectif qui est d'aggraver le prélèvement direct sur le revenu des Français...

Il existe un impôt sur le revenu des personnes physiques, démocratique dans son principe puisqu'il est perçu à partir d'un barème à taux progressif. Or, voilà que surgissent deux autres impôts sur le revenu : une taxe départementale se substituant à la taxe d'habitation, et la cotisation de 1,1 p. 100 sur le revenu pour la sécurité sociale.

Ce n'est faire aucun procès d'intention que de relever à travers ces projets une stratégie bien précise.

La contribution sociale généralisée permettrait de mettre en place le système nouveau. Dans un second temps, le taux pourrait être relevé à 2 ou 3 p. 100, voire à 4 p. 100 pour répondre ainsi aux souhaits du patronat qui veut alléger la cotisation des entreprises à la sécurité sociale et supprimer totalement celle sur les allocations familiales. La contribution à un taux de 4 p. 100 représenterait 120 milliards de francs, soit plus du tiers de l'impôt sur le revenu actuel !

On est donc en droit de considérer que si cette évolution avait lieu, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ne serait plus qu'une formalité : c'est-à-dire un surcroît d'impôt réputé indolore perçu directement sur des salaires, des retraites et des allocations chômage, qui en sont exonérés actuellement. Il n'y a là aucune ambition de justice fiscale ni volonté de resserrer la hiérarchie des revenus, mais bien la volonté de préserver à tout prix les revenus du capital pour perpétuer l'austérité sur les salaires.

Les communistes condamnent ce mauvais coup contre les travailleurs. Les organisations syndicales et familiales se mobilisent contre la contribution sociale dont seulement 2 milliards de francs sur plus de 30 milliards de francs seraient perçus sur les revenus du capital. Ils refusent un nouvel impôt sur le revenu des salariés, des retraités ou encore des chômeurs.

Sur le pétrole, il faut dire simplement la vérité. Sur le prix du carburant à la pompe, 7 p. 100 reviennent au pays producteur, 14 p. 100 aux compagnies pétrolières et près de 80 p. 100 à l'Etat. La vérité, c'est que, depuis le mois d'août, sur des stocks achetés avant la crise, les multinationales ont bénéficié d'un véritable racket, encaissant ainsi des milliards avec la complicité de l'Etat qui prétend tout simplement justifier ainsi des sacrifices supplémentaires imposés aux salariés et à leur famille.

On fabrique artificiellement, oui, un choc pétrolier qui n'existe pas pour justifier l'austérité.

**M. Françoise Hollande.** Saddam Hussein complice du Gouvernement ! (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Fabien Thlémé.** Il faudrait taxer les surprofits des compagnies pétrolières, engager la construction d'au moins deux raffineries en France, privilégier le rail, économe en énergie, sur la route ainsi que les poids lourds pour le transport des marchandises.

Une réforme démocratique de la fiscalité s'inscrit dans une logique très différente faisant de la lutte contre les inégalités un moyen de croissance économique.

L'argent va à l'argent, alors qu'il devrait aller à la justice sociale : l'impôt pénalise les revenus du travail. C'est pourquoi il faudrait réduire la pression fiscale sur les familles populaires, créer une déduction supplémentaire d'une demi-part pour les contribuables mariés ayant chacun une activité salariée.

La solidarité consisterait à supprimer la T.V.A. sur les produits de première nécessité, les fournitures scolaires et les médicaments, à abaisser la fiscalité indirecte sur le fioul domestique.

A l'inverse, l'impôt sur la fortune doit cesser de mériter le titre de « impôt sur les vieilles dames », que je lui ai entendu donner et qui ne répond pas à son objectif - taxer les grandes fortunes dans l'immobilier bien sûr, mais aussi au niveau des biens professionnels et des œuvres d'art.

Il faudrait enfin augmenter l'impôt sur les hauts revenus et établir le barème pour qu'après impôt, il n'y ait plus de revenu mensuel supérieur à 60 000 francs. Réduire à la source les privilèges et revenus parasites exige de taxer les sorties de capitaux, de relever à 50 p. 100 le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués, comme de taxer davantage les plus-values mobilières des entreprises et des particuliers. C'est pourquoi le groupe communiste défendra ces diverses propositions sous forme d'amendements dans la discussion de la première partie du budget.

Gui, nous réaffirmons qu'une autre politique budgétaire est possible. Contrairement à ce que la droite déclare, les dépenses publiques utiles, c'est-à-dire hors dette et surarmement, sont en diminution. La réforme démocratique de la fiscalité que nous proposons nous, communistes, permettrait de dégager des ressources nouvelles pour engager une politique économique et budgétaire donnant la priorité à l'emploi, au pouvoir d'achat, à la formation et à la croissance, c'est-à-dire pour une politique de gauche dans la mise en œuvre de

laquelle les députés communistes sont prêts à prendre toutes les responsabilités qui leur reviennent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, premier orateur de l'opposition dans ce débat budgétaire, je me dois de souligner d'abord les regrets, les inquiétudes et les incertitudes que nous ressentons à l'examen de ce projet de loi de finances.

Je commencerai par les incertitudes car elles sont nombreuses, importantes, et la liste n'en est peut-être d'ailleurs pas close. Pendant toute la phase de préparation du budget, je veux dire pendant le printemps et au début de l'été dernier, nous avons été bercés par les déclarations lancinantes des plus hautes autorités de l'Etat socialiste, soucieuses de mettre à profit la bonne conjoncture économique du moment pour faire enfin régner la justice sociale et l'égalitarisme qui constituent les thèmes majeurs d'une idéologie redistributrice qui souhaite appauvrir les riches et enrichir les pauvres. Dès ce moment-là cependant, cette politique redistributrice paraissait en contradiction avec l'évolution économique mondiale puisque la croissance se trouvait déjà ralentie dans la plupart des pays développés.

Mais au surplus, au début d'août, éclata la crise du Golfe qui provoqua un renchérissement considérable des prix de l'énergie. C'est ainsi que nous avons eu droit à un projet de budget « révisé » qui vous a conduit, messieurs les ministres, à décider quelques économies sur les dépenses prévues et à prendre, au contraire, quelques mesures favorables à l'investissement, tant il est vrai que de la bonne marche des entreprises dépend finalement l'ensemble de l'économie nationale : emploi, monnaie, commerce extérieur, etc.

Mais nous n'étions pas encore au bout de nos peines puisque une très importante lettre rectificative nous est parvenue voici peu de jours qui institue, sous le nom de « contribution sociale généralisée », ce qui n'est rien d'autre qu'un nouvel impôt, qui se prétend proportionnel, mais qui finirait bien, si l'on vous faisait confiance et si on le votait, par devenir progressif, pénalisant de ce fait les éléments les plus dynamiques de la population, puisque cette contribution, non déductible des revenus, pèsera bien évidemment surtout sur les cadres, sur les ingénieurs, sur les classes moyennes et sur tous ceux dont dépend, en définitive, le progrès national.

Nous avons donc l'impression qu'en matière budgétaire, tout au moins, le pays est gouverné à la petite semaine, au gré des événements du moment, des pressions exercées par telle ou telle tendance du parti socialiste, ou des dernières trouvailles égalitaristes.

Incertain dans sa structure, puisque nous avons l'impression que vous ne maîtrisez vraiment ni la dépense sociale ni les grandes masses des dépenses civiles, votre projet de budget est également fort inquiétant car les hypothèses sur lesquelles il repose sont rien moins que certaines.

D'abord, évidemment, on ne saurait être d'accord avec l'accroissement prévu des dépenses. Alors que les charges de fonctionnement de l'Etat sont de toute évidence trop lourdes, alors que toutes les entreprises bien gérées veillent à réduire leurs frais généraux, vous prévoyez au contraire un accroissement des dépenses de l'Etat de 4,8 p. 100 cependant que votre hypothèse de hausse des prix pour 1991 est seulement de 2,8 p. 100.

Je ne m'attarderai pas sur la critique de ce dernier chiffre. Vous avez vous-même reconnu cet après-midi, monsieur le ministre d'Etat, que le dernier relevé mensuel de hausse des prix est mauvais, que l'hypothèse retenue pour 1990 de 3,2 p. 100 est déjà, hélas ! dépassée.

**M. le ministre d'Etat ministre de l'économie, des finances et du budget.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Gantier ?

**M. Gilbert Gantier.** Je vous en prie, monsieur le ministre d'Etat.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** J'ai donné le résultat de l'indice des prix du mois de septembre. Je n'ai pas dit que notre hypothèse pour 1991 était dépassée.

**M. Gilbert Gantier.** J'ai parlé de celle pour 1990 !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Très bien ! Je vais vous dire ce qui nous distingue, monsieur Gantier : c'est que nous agissons et que vous, vous parlez. La différence entre vous et nous, c'est qu'entre 1973 et 1979, le choc pétrolier, vous l'avez fait supporter aux entreprises. Nous, nous ne voulons pas - et je me réjouis de voir que la majorité présidentielle est d'accord avec nous - réitérer les erreurs que vous avez commises. Je ne méconnais pas que notre hypothèse de 2,8 p. 100 est volontariste. Nous souhaitons que les revenus, en 1991, n'évoluent pas à un rythme supérieur à celui-ci - ce sera sans doute difficile - de façon à préserver les chances de notre économie dans la compétition internationale. La critique vient d'ailleurs de nous en être faite.

Nous exerçons nos responsabilités avec le sens du devoir. J'aimerais être traité en conséquence.

**M. Henri Emmanuelli et M. Raymond Douyère.** Très bien !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur le ministre d'Etat, je vous ai écouté avec attention et cet après-midi et à l'instant, et j'ai l'impression que votre dernière intervention n'apporte rien de plus au débat. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe socialiste.*) Il ne s'agit pas de savoir ce qui s'est passé lors du premier choc pétrolier ou lors du deuxième, mais ce que, dans les circonstances présentes, nous devons faire et quelles sont les hypothèses de travail que nous devons retenir.

Je pense que, dans les circonstances actuelles, très difficiles, je le reconnais, il eût été cohérent de prévoir que l'ensemble des dépenses de l'Etat ne croîtrait pas plus que la hausse prévue des prix. C'eût été une première étape, insuffisante d'ailleurs à nos yeux, mais c'eût été la marque d'un effort appréciable vers une évolution souhaitable du budget.

Vous soulignez, il est vrai, que si les charges prévues s'accroissent de 4,8 p. 100 les recettes prévues s'accroissent, elles, de 6 p. 100.

Ce dernier pourcentage appelle deux observations. D'abord, êtes-vous bien sûrs, messieurs les ministres, de pouvoir compter sur une telle augmentation de vos recettes, alors que l'activité commerciale connaît un certain ralentissement et que l'on peut donc prévoir une stabilisation des recettes de T.V.A., que la situation financière des entreprises connaît une notable dégradation, ce qui laisse prévoir un ralentissement des rentrées de l'impôt sur les sociétés, et que les moins-values boursières sont le gage d'une diminution de l'impôt de bourse et de l'impôt sur le revenu ?

Au surplus, ce chiffre de 6 p. 100 de croissance des recettes pour une hausse prévue des prix, vous venez de le rappeler, monsieur le ministre d'Etat, de 2,8 p. 100, et pour une croissance du P.I.B. de 5,4 p. 100, vous trahit. Il montre que cédant au péché mignon socialiste - je devrais dire : à la propension socialiste à dépenser - vous accroissez une fois de plus la pression fiscale, alors que nous sommes déjà en ce domaine les champions des prélèvements obligatoires, si l'on compare nos 43,8 p. 100 que vous avez encore cités cet après-midi, monsieur le ministre d'Etat, et je vous ai prêté une très grande attention, aux quelque 30 à 35 p. 100 qui sont de règle au Japon...

**M. le ministre délégué chargé du budget.** Plus de 44 p. 100 avec M. Balladur.

**M. Gilbert Gantier.** ... aux Etats-Unis, en Allemagne, en Grande-Bretagne,...

**M. Marcel Wacheux.** Il faut voir ce qu'est la protection sociale aux Etats-Unis !

**M. Gilbert Gantier.** ... bref, dans tous les pays qui sont à la fois nos partenaires, mais aussi, ne l'oublions pas, nos concurrents.

Autre pourcentage inquiétant de votre budget, la nouvelle et forte croissance de la charge de la dette publique qui progresse de 9,1 p. 100 pour représenter plus de 12,5 p. 100 des recettes prévues de l'Etat ; ce qui veut dire que lorsqu'un contribuable vous envoie 1 000 francs d'impôts, monsieur Charasse, vous en dépensez aussitôt 125 pour payer le prix d'un passé qui est essentiellement le vôtre.

Depuis que les socialistes sont au pouvoir, en effet, la charge annuelle de la dette publique n'a jamais cessé de croître. En 1980, elle représentait, dans le budget de l'époque, 26 milliards. Elle avait pratiquement doublé dès 1982 et elle est aujourd'hui six fois forte - 150 milliards - qu'il y a dix ans. Je ne puis m'empêcher à ce sujet de penser qu'en 1988, lors de votre retour au pouvoir, vous avez trouvé une conjoncture économique florissante dans le pays et, dans les caisses de l'Etat, 66 milliards de plus-values fiscales. Lors du débat budgétaire que nous avons eu voici deux ans presque jour pour jour, le 18 octobre 1988, je vous ai dit - c'est au *Journal officiel*, page 973 -, déplorant que vous ne fassiez rien pour diminuer cet endettement excessif : « Je le répète, des occasions comme celle-là ne se représentent pas deux fois en dix ans. »

En effet, des plus-values fiscales comme celles d'il y a deux ans, nous attendrons longtemps avant de les revoir. Cela m'amène au chapitre des regrets et à relever à ce sujet que divers articles de votre projet de loi de finances laissent apparaître une bonne intention que vous ne pouvez malheureusement pas suivre jusqu'où le voudrait une bonne et saine logique.

Ainsi, conformément à une doctrine que nous avons maintes fois critiquée, vous abaissez l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires réinvestis sans toucher le moins du monde à l'impôt sur les bénéfices distribués, cependant que la Bourse - comme chacun le sait - est en plein marasme.

Ainsi, vous abaissez le taux majoré de la T.V.A. sans toucher au taux normal car cela, dites-vous, coûterait trop cher. Je me rappelle, messieurs les ministres, qu'en octobre 1981 - j'y étais - le taux normal était à 17,6 p. 100 et que M. Fabius, ministre du budget, l'avait en va toutemain, et malgré nos protestations, augmenté d'un point. On doit le regretter aujourd'hui car ce n'est ni économiquement efficace ni, vous en conviendrez, vraiment social. Mais aujourd'hui le point de T.V.A. coûte à peu près 25 milliards et on se rend compte combien il est pénible de refaire en sens inverse le chemin parcouru dans l'allégresse par le tout nouveau pouvoir socialiste il y a neuf ans.

Je pourrais citer de nombreux autres exemples des démarches irréfléchies faites par le pouvoir socialiste pour favoriser son insatiable soif de dépenses.

Mais je crois qu'il est temps d'esquisser ce que pourrait être un programme économique et financier conforme à nos vœux. Bien entendu, si vous nous aviez écouté il y a seulement deux ans, les difficultés seraient moindres. Or la situation actuelle du pays nous inspire cinq réflexions.

Premièrement, il est urgent de réduire la charge de la dette publique. Une telle réduction ne peut plus aujourd'hui se faire que par la voie des privatisations, auxquelles il faudra bien revenir un jour ou l'autre.

Deuxièmement, il est indispensable d'engager un programme de réduction des charges de l'Etat afin de diminuer une pression fiscale qui ne cesse pratiquement pas de s'accroître et surtout - j'y insiste - de se focaliser sur une catégorie unique de contribuables, ceux qui sont trop riches pour être des assistés, mais trop pauvres pour avoir les moyens d'échapper à vos rigueurs fiscales. Il s'agit pourtant là de la classe la plus dynamique du pays.

Troisièmement, il est plus que temps d'engager les réformes nécessaires pour maîtriser véritablement les dépenses sociales. Le pouvoir socialiste a singulièrement alourdi ces dépenses en 1981 par une politique de recrutement, d'augmentation des prestations, par la retraite à soixante ans... j'en passe et des meilleures ! A votre retour au pouvoir en 1988, vous avez recommencé à alourdir les dépenses dans les domaines de l'hospitalisation et de la maladie. On recherche aujourd'hui des remèdes miracles pour arrêter cette hémorragie, mais c'est en fait tout le système qu'il conviendrait de remettre à plat.

Quatrièmement, il convient d'engager une véritable politique de l'épargne en encourageant ceux qui peuvent réellement épargner et concourir ainsi au développement du pays, au lieu de les surtaxer comme vous le faites. Je ne citerai que deux exemples : le capital risque et l'investissement locatif.

Cinquièmement - j'y reviendrai au cours de l'examen des amendements -, il convient de réduire les incertitudes qui résultent souvent de mesures rétroactives auxquelles vous vous laissez aller trop souvent et qui ne facilitent ni le désendettement, ni l'effort d'investissement, ni le pilotage général des entreprises.

C'est en effet en poursuivant une politique loyale et efficace envers tous les partenaires sociaux que l'on fera la véritable politique sociale dont tous les Français, à commencer - croyez-le bien - par les plus modestes, tireront le meilleur bénéfice.

C'est parce qu'il ne trouve pas, dans votre projet de loi de finances, les éléments de la politique dynamique que nous souhaitons pour notre pays et pour tous ses citoyens, que le groupe de l'U.D.F. présentera au cours du débat un certain nombre d'amendements qui lui paraissent essentiels pour améliorer singulièrement les performances de l'économie française et pour transformer quelque peu ce qui, pour l'instant, nous paraît assez mauvais, pour ne pas dire exécrationnel. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Auberger.

**M. Philippe Auberger.** Monsieur le ministre d'Etat, lorsque nous avons discuté au printemps dernier des grandes orientations budgétaires pour 1991, je vous avais dit que ce débat venait trop tôt, à un moment où nous ne disposions pas de suffisamment d'éléments sur l'évolution de la situation économique pour savoir quel serait le contexte exact cette année-là.

Vous auriez donc été bien inspiré de retarder ce débat. Ce recul vous aurait conduit à revoir votre jugement sur l'évolution économique. L'euphorie des années passées est terminée sur le plan international. La longue croissance continue depuis huit ans fait place dans des pays comme les Etats-Unis et la Grande-Bretagne à une quasi-récession. L'unification allemande qui devait en prendre le relais s'avère beaucoup plus coûteuse, plus lente et plus laborieuse que prévu. De même, la libération des pays de l'Est n'ouvre pas automatiquement de nouveaux marchés et de nouveaux débouchés solvables. Bref, l'euphorie internationale est passée, et bien passée.

En France, nous avons vécu pendant ces dernières années sous l'effet de cette conjoncture expansionniste, des efforts de redressement amorcés grâce à une libération progressive des contraintes économiques et fiscales, des plus-values fiscales abondantes facilitant grandement les fins d'années budgétaires, de la reprise à un niveau significatif de la création d'emplois, qui a permis une stabilisation et même une très légère diminution du niveau du chômage.

Mais, dès le printemps dernier, les premiers signes d'essoufflement apparaissaient dans les entreprises. La production industrielle stagnait, les perspectives générales de croissance étaient nettement plus ralenties, les résultats des entreprises s'amenuisaient, le taux de progression des investissements se ralentissait, le taux d'autofinancement s'effritait et l'appel croissant à des financements extérieurs chers faisait que les charges financières des entreprises reprenaient leur progression. Bref, l'euphorie aurait dû céder le pas à la lucidité.

Cette analyse a été malheureusement par trop absente de nos débats du printemps dernier. On tentait de nous faire croire que les résultats obtenus en 1988 et 1989 allaient se perpétuer indéfiniment. Qui se posait alors la question de savoir ce qu'il adviendrait en cas de ralentissement plus marqué de la conjoncture, ou même de crise internationale ? Qui avait lu la remarquable analyse de la Banque de Paris et des Pays-Bas sur les risques d'un troisième choc pétrolier et en avait tiré les conséquences sur une conduite plus prudente, moins euphorique de l'économie ?

C'est donc en décalage par rapport aux réalités qu'a été préparé le projet de loi de finances pour 1991 : un taux prévisionnel de croissance de 2,7 p. 100 alors qu'on était déjà passé à un rythme de croissance d'à peine 2,5 p. 100. Je songe aussi aux 2,6 p. 100 de hausse des prix alors que notre rythme d'inflation dépassait déjà 3 p. 100. Le chômage devait continuer à se réduire, le déficit commercial se stabiliser ; bref, la conjoncture semblait beaucoup plus agréable que ne le laissait entrevoir la réalité. Comment s'étonner, dans ces conditions, que les arbitrages budgétaires aient été rendus avec une relative facilité ? La progression retenue pour les dépenses publiques dans les lettres plafond - 5,4 p. 100 en moyenne - c'est-à-dire un rythme de progression tout à fait comparable à celui des années précédentes, permettait de contenter un peu tout le monde.

Alors survint la crise du Golfe dont on voulut d'emblée minimiser les effets. Certes, on a eu raison de ne pas affoler nos concitoyens et d'éviter certains comportements d'anticipation, voire de spéculation. Mais de là à croire que l'essentiel de la hausse du prix du pétrole serait absorbé par la baisse du cours du dollar, que les cours du pétrole se maintiendraient à 25 dollars le baril en moyenne, que les taux d'intérêt à long terme resteraient à 9 p. 100, il y avait une sorte d'insouciance qui frisait l'inconscience. Quant à l'exercice de réduction des dépenses budgétaires de 8 milliards de francs qui eut lieu à la fin du mois d'août, il apparut en réalité quelque peu dérisoire face à la masse des dépenses nouvelles inéluctables, mais non prévues : dépenses militaires liées aux opérations dans le Golfe, hausse très importante des taux d'intérêt, assurance-crédit, couverture de la Coface pour le risque politique dans les pays du Proche-Orient, dépenses nouvelles d'énergie, aide accrue au développement, etc.

Mais l'irréalisme des prévisions économiques pour 1991 ne se limite pas à ces seuls éléments. On feint de croire que le chômage pourrait se stabiliser en 1991. Il est vrai que votre opinion, monsieur le ministre d'Etat, a légèrement varié à ce sujet. Le 12 septembre, lorsque vous avez présenté le projet du budget à la commission des finances, vous nous avez assurés de cette stabilisation du chômage. Cet après-midi, je le reconnais, vous vous êtes montré un peu moins affirmatif.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il a été effectivement possible de stabiliser le chômage l'an passé, mais avec une croissance de 3 p. 100. Avec une croissance ralentie de 2 à 2,5 p. 100, qui paraît plus réaliste dans la conjoncture actuelle, l'aggravation du chômage est en fait inéluctable.

De même, on nous dit qu'on va limiter à 10 milliards de francs le déficit commercial supplémentaire dû à la crise du Golfe, alors que le surplus de la facture pétrolière sera beaucoup plus élevé.

Bref, ce projet de budget comporte le défaut grave de reposer sur des hypothèses économiques irréalistes. A peine l'encre de ce budget était-elle sèche qu'on savait qu'il faudrait en revoir, à la baisse, les principales hypothèses économiques.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Philippe Auberger.** Mais certainement, si M. le président y consent.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je me contenterai de vous lire une petite déclaration et de vous demander si vous l'approuvez comme moi : « Ces hypothèses sont en effet fragiles. La croissance est déjà ralentie partout dans le monde. Pour le prix du baril, on est face à une spéculation qui rend difficile toute hypothèse économique sérieuse. N'importe quel gouvernement serait confronté à la même incertitude. Mais un budget, en cours d'année, cela s'adapte. Il faudra bien, si le baril se stabilise à 40 dollars plutôt qu'à 25, en tirer les conséquences. Ce n'est donc pas sur les hypothèses économiques du budget que portent mes principales critiques. »

L'auteur de ces phrases très intéressantes est M. Alain Juppé, que vous connaissez bien. Il vient de démentir l'essentiel de la première partie de votre exposé. Je l'en remercie, même s'il n'est pas parmi nous. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Bien envoyé ! Un véritable Exocet !

**M. Philippe Auberger.** Vous anticipez, monsieur le ministre d'Etat, puisque M. Juppé ne prendra la parole que demain après-midi. Vous verrez bien à ce moment-là ce qu'il vous dira. Mais je serais fort étonné, comme vous d'ailleurs, s'il considérait que vos hypothèses économiques sont réalistes. Certes, un budget peut toujours s'adapter, mais partir d'hypothèses économiques aussi irréalistes signifie que l'exercice n'est pas sérieux, que c'est un pur exercice d'école.

**M. François Hollande.** Il y a des tendances au R.P.R. !

**M. Christian Fierrot.** Le groupe est traversé de contradictions !

**M. Philippe Auberger.** S'il n'y avait que le groupe R.P.R., mes chers collègues... Vous nous avez malheureusement montré la voie dans ce domaine !

**M. Christian Plerret.** Seule la vérité blesse !

**M. Philippe Auberger.** N'exagérez pas et n'accusez pas les autres des faiblesses dont vous avez toujours fait preuve !

Mais je reprends mon propos, monsieur le président, l'intervention de M. le ministre d'Etat étant naturellement décomptée de mon temps de parole.

**M. le président.** Cela va sans dire !

**M. Philippe Auberger.** A peine donc l'encre de ce budget était-elle sèche qu'on savait qu'il faudrait en revoir, à la baisse, les principales hypothèses économiques et qu'il était, de ce fait, entaché d'une très faible crédibilité. Faire un projet de budget, ce n'est pas, comme on semble le croire du côté du Gouvernement, collectionner les vœux et les souhaits, c'est bâtir des hypothèses aussi réalistes que possible ayant le plus fort taux de probabilité de se réaliser. Or le budget pour 1991, nous pouvons l'affirmer, est tout le contraire.

Ce projet de budget propose, en outre, des orientations budgétaires très contestables. En effet, en prévoyant une progression des dépenses publiques de 4,8 p. 100, c'est-à-dire nettement plus forte que la hausse prévisionnelle des prix, en prévoyant la création de plus de 11 000 postes supplémentaires, ce qui ne s'était pas vu depuis cinq ans, en déclarant prioritaires pas moins de sept secteurs de l'activité publique qui représentent, à eux seuls, plus de 30 p. 100 des crédits budgétaires, ce budget met l'accent sur la dépense publique comme moteur de l'activité économique - M. Charasse l'a confirmé cet après-midi - et sur l'emploi public comme moyen de diminuer le nombre des chômeurs.

Or nous ne sommes pas menacés par une stagnation ou une baisse de la consommation privée qui nous obligerait à faire prendre le relais par la consommation publique. En revanche, le risque est très sérieux que la consommation privée et publique se révèle trop soutenue et que cela conduise à une dégradation supplémentaire de nos comptes extérieurs.

Par conséquent, ce qui est le plus urgent, dans un contexte où la concurrence internationale est exacerbée et où il est nécessaire d'exporter davantage pour compenser la facture pétrolière, c'est de développer l'offre compétitive des entreprises, donc de mettre l'accent sur les efforts de productivité, sur le développement des investissements et sur la résorption de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Or ces objectifs n'apparaissent pas, à beaucoup près, avec la vigueur souhaitable dans le projet de budget.

Bien sûr, quelques allègements fiscaux vont dans ce sens puisqu'ils viennent diminuer les charges fiscales des entreprises. Mais ils représentent, au total, un montant beaucoup trop faible pour pouvoir exercer un effet macro-économique réellement significatif. Qu'on en juge : les diminutions nettes d'impôt atteignent à peine 8 milliards de francs, soit la moitié des allègements fiscaux réalisés dans les budgets de 1989 et 1990, et le quart de ceux effectués par M. Balladur et M. Juppé dans les budgets de 1987 et 1988. Cette brusque décélération est le contraire de ce qu'il faudrait faire puisqu'on assiste à un essoufflement de notre effort d'investissement productif et que nous avons par ailleurs un gros retard à combler par rapport à nos principaux concurrents.

Comment aussi ne pas constater que les allègements fiscaux sont assortis d'un certain nombre d'alourdissements qui vont tous dans le même sens : l'aggravation des revenus du capital, en particulier de l'immobilier, alors qu'on constate, par ailleurs, le faible niveau général de l'épargne, des baisses importantes des marchés financiers et des tensions aggravées sur les taux d'intérêt, éléments qui freinent déjà le financement équilibré de nos investissements ? Bien sûr, on feint de parer toutes ces mesures de l'objectif de plus de justice sociale auquel, naturellement, tout le monde ne peut que souscrire. Mais au nom de la justice sociale, doit-on dissuader ceux qui peuvent épargner de le faire ? Ne doit-on pas plutôt engager nos concitoyens à faire un effort minimum d'épargne, bref, encourager toute l'épargne, y compris celle des plus modestes ?

Assurément, il est possible et souhaitable de mener une autre politique budgétaire, plus économe des dépenses publiques, moins chiche en ce qui concerne les allègements

fiscaux et qui ne vienne pas constamment contrarier l'effort d'épargne en l'asphyxiant progressivement au nom de la justice sociale.

Ce projet de budget comporte un troisième défaut : il n'engage pas notre pays dans la voie des nécessaires réformes structurelles. A cet égard, trois préoccupations majeures auraient dû être traitées : l'amélioration de la situation de l'emploi, la préparation de l'Europe de 1993, la réforme des prélèvements fiscaux et sociaux.

Personne ne peut exclure une nouvelle aggravation du chômage en 1991, compte tenu du contexte économique actuel, même si l'évolution conjoncturelle peut encore faire illusion dans la mesure où on assiste à un décalage entre le ralentissement de l'économie et ses conséquences sur l'évolution de l'emploi. Le Premier ministre nous avait annoncé, dès son discours d'investiture, en 1988, qu'il ferait de l'emploi sa priorité. En fait, notre chômage demeure toujours exceptionnellement élevé par rapport à la plupart des pays qui nous entourent...

**M. Christian Plerret.** Il a baissé !

**M. Gilbert Millot.** Mais avec la précarité des emplois !

**M. Philippe Auberger.** ... et rien n'indique que cette situation puisse être modifiée à bref délai. Il n'est pas exagéré de qualifier cette politique d'échec majeur pour le Gouvernement : le chômage apparaît à nouveau dans les discours officiels comme une quasi-fatalité et le troisième plan Rocard pour l'emploi a été rendu public avec une discrétion remarquable.

**M. Serge Charas.** Très juste !

**M. Philippe Auberger.** Il est vrai qu'il est particulièrement insignifiant. L'objectif de diminuer les charges sociales, en particulier les cotisations d'allocations familiales, semble être totalement abandonné. Le traitement social du chômage a atteint ses limites. Le ministère du travail a accepté, sans trop de peine, de voir ses crédits amputés de la bagatelle de 9 milliards de francs. Aucun effort nouveau n'a été fait en matière de formation professionnelle, notamment en direction des petites et moyennes entreprises, alors que, bien souvent, cet effort est insuffisant et qu'il y a là un frein important à leur développement. Enfin, rien de concret n'est prévu pour favoriser particulièrement les investissements de ces entreprises, alors que c'est là, sans doute, que se trouve le plus grand gisement d'emplois et qu'elles ont très souvent de grandes difficultés à trouver les financements nécessaires pour leurs investissements.

L'échéance capitale du 1<sup>er</sup> janvier 1993 approche. On nous affirme que l'on s'y prépare activement. Il est de fait qu'un effort est poursuivi pour faire disparaître le taux majoré de T.V.A., qui constitue une anomalie par rapport à nos concurrents européens. Mais cela peut-il être considéré comme suffisant alors que nous avons un taux de prélèvements obligatoires bien supérieur à celui de nos concurrents, un taux normal de T.V.A. excessif et que subsistent certaines règles désuètes comme celle du décalage d'un mois ? Il conviendrait de hâter le pas afin de faire disparaître beaucoup plus rapidement toutes ces anomalies. Nous en sommes encore loin.

Vous avez déclaré cet après-midi, monsieur le ministre d'Etat, que la diminution du taux normal de T.V.A. n'était pas votre objectif. Pourtant, vous savez bien que vous ne pourrez pas à la fois maintenir ce taux et supprimer les frontières fiscales et douanières. Il faudra choisir. Si l'objectif est de réaliser un grand marché unique et donc de supprimer les frontières fiscales et douanières, il faudra bien réduire l'écart entre notre taux de T.V.A. et ceux de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne. C'est inéluctable. Sinon, nous devons soit maintenir des effectifs de douaniers extrêmement importants, soit accepter une forte évasion fiscale.

**M. Christian Plerret.** Mais non !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur Auberger, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Philippe Auberger.** Volontiers, nous sommes là pour dialoguer.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je trouve moi aussi que le dialogue est toujours préférable. D'autant plus, en la circonstance, que le ton que vous adoptez est intéressant à entendre.

**M. Christian Pierret.** C'est un ton de procureur !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** J'aimerais revenir un instant, si vous le permettez, sur l'harmonisation de la T.V.A. Cet après-midi, j'ai rappelé ce qu'il en était au plan communautaire. C'est sous la présidence française, à la fin de l'année dernière, qu'un accord a été signé à ce sujet, et il a rencontré en France l'adhésion du Gouvernement et de beaucoup d'organisations professionnelles.

Nous étions en face d'une proposition de la Commission qui visait non pas à harmoniser directement les taux, mais à les rapprocher dans des fourchettes variant entre 4 et 9 p. 100 pour le taux réduit et entre 14 et 20 p. 100 pour le taux normal, le taux majoré devant, quant à lui, être supprimé. Un système de compensation devait être mis en place, étant entendu que la T.V.A. serait perçue au stade de la production et non au lieu de consommation. Telle était la solution envisagée par la Commission pour supprimer les frontières douanières et fiscales.

A l'initiative de M. Weber, qui était directeur général des douanes avant M. Comolli et qui avait été nommé entre 1986 et 1988, la France a émis une contre-proposition consistant à maintenir jusqu'au 31 décembre 1996 l'encaissement de la T.V.A. sur le lieu de consommation, et donc l'application du taux zéro aux exportations. Étant entendu que, conformément à la volonté de la Commission, la suppression du taux majoré resterait fixée au 1<sup>er</sup> janvier 1993. C'est cette solution qui a été retenue.

Donc, nous nous sommes préparés aussi bien que les autres, et la difficulté qui subsiste n'est pas celle que vous avez dite. Votre argumentation gagnerait en efficacité si vous reconnaissiez qu'il s'agit des accises, ces impôts indirects qui portent sur des produits spécifiques comme les alcools ou le tabac, et dont le taux peut varier considérablement d'un pays à l'autre. C'est sur ce point que nous recherchons patiemment, avec la Commission et avec nos partenaires, les moyens de parvenir à un accord. Permettez-moi de vous dire que ce ne sont pas les Britanniques, les Allemands, les Danois ou les Italiens qui sont les plus pressés de le conclure. Pour notre part, nous y sommes disposés.

Je vous dis cela pour que, sur ce point au moins, le débat entre vous et nous soit clarifié. Sachant que l'opposition nous reprochait de ne pas être prêts pour 1993, j'ai montré cet après-midi que nous le sommes nettement plus, en matière de T.V.A., que l'Italie, le Danemark, l'Espagne, l'Irlande, la Belgique et les Pays-Bas.

Et si vous parlez du taux des prélèvements obligatoires, je vous répondrai qu'on compare des carottes et des choux car, dans plusieurs pays - on l'a vu tout à l'heure - le système de protection sociale est financé par des cotisations soit de mutuelles, soit d'assurances individuelles qui n'entrent pas en ligne de compte dans les prélèvements.

**M. Raymond Douyère.** Exactement !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Compte tenu de ces différences de calcul, nous sommes dans la bonne moyenne. A l'intérieur de la Communauté, le taux de prélèvements obligatoires le plus fort est celui des Pays-Bas, dont l'économie, au demeurant, n'est pas la plus mauvaise.

On peut être en désaccord sur l'orientation économique, et sans doute le sommes-nous, mais au moins, exposons les faits dans toute leur objectivité. (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Aubergier.

**M. Philippe Aubergier.** Monsieur le ministre d'Etat, l'heure avance et je ne peux pas entamer une discussion approfondie sur les taux. Je m'en tiendrai donc à deux ou trois faits bien établis.

Premièrement, M. Boiteux, personnalité incontestable dans le domaine économique, a rédigé à la demande de la Commission un rapport concluant que l'on ne pouvait pas conserver un tel écart de taux, que le système n'était pas viable.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** C'est bien pourquoi nous l'avons écarté.

**M. Philippe Aubergier.** Deuxièmement, si le système proposé par la Commission a été écarté, c'est aussi parce qu'il était beaucoup trop complexe en ce qui concerne le contrôle douanier.

Troisièmement, le système qui a été adopté avec le taux zéro à l'exportation nécessite néanmoins le maintien de contrôles, sinon il y aura forcément des détournements de trafic. Vous serez donc contraints de maintenir une administration douanière et fiscale très importante. Aux Etats-Unis, il n'y a pas de contrôle fiscal et douanier interne pour les transactions entre les Etats parce qu'il n'y a pas de différence de taux. Si l'on veut constituer une confédération européenne dotée d'un marché unique, il faut donc que les taux nationaux soient beaucoup plus proches qu'ils ne le sont actuellement.

Quant à la réforme d'ensemble des prélèvements fiscaux et sociaux, on nous la promet toujours pour le lendemain. Cette année, nous avons pourtant disposé d'études approfondies sur certains aspects essentiels de la fiscalité.

La mission sur la fiscalité du patrimoine a fait un nombre impressionnant de propositions. On en a retenu trois dans le projet de budget, qui vont toutes dans le sens d'une aggravation de cette fiscalité : l'imposition de toutes les plus-values réalisées sur les titres non cotés, l'alourdissement de l'imposition des plus-values financières réalisées par les entreprises, le durcissement de l'imposition des plus-values immobilières. Quand viendra-t-on, par exemple, à prendre conscience de l'anomalie, bien mise en évidence dans ce rapport, que constitue un système où le seuil d'exonération de l'impôt sur les successions est exagérément bas et où les taux d'imposition des petites et moyennes successions sont trop élevés ? Cela ne constitue-t-il pas une formidable dissuasion au nécessaire effort d'épargne ? Quand tirera-t-on les conclusions du fait que le niveau actuel de l'imposition des mutations à titre onéreux constitue un frein aux nécessaires mutations de activités de notre pays, en particulier pour les commerçants, pour les artisans, pour les membres des professions libérales, et plus encore pour les agriculteurs ?

Pour l'impôt sur le revenu, on attendait aussi des mesures significatives. Chacun s'accorde à reconnaître qu'il est exagérément complexe et injuste, qu'il pénalise trop les hautes tranches du barème et prévoit un trop grand nombre d'exemptions ou d'allègements. Le dernier rapport du Conseil des impôts fait de tous ces défauts une analyse clinique particulièrement complète et équilibrée. Or, que voyons-nous venir ? Seulement la menace agitée par le ministre du budget de remettre en cause les déductions supplémentaires. N'y a-t-il rien de plus urgent ? Feint-on d'ignorer que leur incidence est devenue bien limitée puisqu'elles ont été plafonnées en 1974 et que ce plafond n'a pas été revu depuis lors ? Qui d'ailleurs a utilisé pour la dernière fois cette mesure discutable en faveur d'une nouvelle catégorie de bénéficiaires, les auteurs et écrivains ? Ne faisons pas croire - comme M. le Premier ministre ce matin encore - que la seule suppression de ces déductions supplémentaires tiendrait lieu de grande réforme fiscale !

Certes, il y a aussi la nouvelle contribution sociale généralisée. On peut hésiter, il est vrai - et M. Chamard notamment s'est interrogé sur ce point -, à en attribuer la paternité au ministre de l'économie et des finances, sachant ses réticences personnelles pour ce nouvel impôt.

Nous aurons, naturellement, l'occasion d'en débattre de façon plus approfondie lors de l'examen du budget des affaires sociales, puisque tel est le choix du Gouvernement. Mais ne faut-il pas s'étonner, d'emblée, que sa création ne soit assortie d'aucune mesure d'économie en ce qui concerne les dépenses qu'il est censé couvrir, celles de la sécurité sociale. Ne serait-il pas logique, avant de créer une nouvelle ressource, de s'assurer que tous les efforts préalables ont été faits pour réduire les dépenses auxquelles ce nouvel impôt est censé devoir faire face ?

Certes, la création d'un nouvel impôt sur le revenu n'est plus une nouveauté puisque, l'année dernière déjà, nous avons eu droit à la taxe départementale sur le revenu. Mais multiplier les impôts sur le revenu, n'est-ce pas en vérité un formidable aveu d'impuissance, celui de ne pas être en mesure de réformer le principal impôt sur le revenu et donc

d'être obligé de le compléter, de le corriger, de le suppléer par d'autres impôts de même nature ? D'ailleurs, l'impôt sur le revenu ne devrait-il pas être assis sur le revenu disponible ?

Comment, dans ces conditions, expliquer que la cotisation sociale généralisée ne sera pas déductible du revenu soumis à l'impôt sur le revenu ? Va-t-on accepter cette cascade d'impôts ? Comment, enfin, admettre que, par le biais de cet impôt, on va obliger plus de la moitié des retraités à contribuer au financement de la retraite par répartition alors que, jusqu'à présent, on l'a rappelé, ce régime reposait sur le principe que les actifs finançaient la retraite des non-actifs ?

Bref, on voit qu'il s'agit d'un nouveau monstre fiscal qui inquiète pour le présent et, plus encore, pour l'avenir. Qui peut croire en effet un seul instant que cet impôt restera de façon immuable au taux de 1,1 p. 100, qu'une réforme aussi complexe sera mise en place pour un taux aussi modeste ? N'a-t-on pas voulu créer plutôt un nouveau gisement de recettes assez indolores et particulièrement élastiques ? D'ailleurs, le Gouvernement n'a-t-il pas commandé au conseil des impôts une étude sur la retenue à la source et n'est-ce pas là une première application à peine déguisée de ce nouveau mode de perception de nos impôts ? Le Premier ministre s'en est fait l'écho dans une interview au *Figaro* ce matin.

Mal adapté à la conjoncture économique, mettant l'accent sur les dépenses publiques plutôt que sur les allègements d'impôt, écartant toute réforme structurelle même parmi les plus pressantes, ce projet de budget ne convient assurément ni à la situation de la France ni aux perspectives qui devraient être retenues pour notre pays.

Mais il y a plus. Voici venus pour notre économie des temps plus incertains et plus difficiles. Tous les agents économiques doivent redoubler dans leurs efforts. Les administrations publiques doivent mieux utiliser les fonds dont elles disposent, faire des progrès considérables de productivité. Les entreprises doivent poursuivre hardiment leur effort d'investissement, de formation, de modernisation et de compétitivité. Les ménages doivent accepter aussi de moins se soucier de partage et de préparer mieux l'avenir en épargnant davantage.

Face aux difficultés prévisibles de toutes parts, ce projet de budget ne propose pas de véritable effort de chacun et de tous et n'indique pas nettement dans quel sens et pour quels objectifs doit s'opérer cet effort.

« Sachez tenir pour préférable ce qui vous coûte le plus d'efforts » a pu écrire André Gide. Il faudrait que le Gouvernement ait le courage et la volonté de nous conduire résolument dans cette voie. En examinant attentivement tous les aspects de ce projet de budget, on ne peut avoir qu'un immense doute sur ce courage et sur cette volonté.

C'est pourquoi nous ne pouvons approuver, et n'approuverons donc pas votre projet de budget, monsieur le ministre d'Etat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

**M. Augustin Bonrepaux.** Monsieur le ministre d'Etat, ce budget va dans la bonne direction en conservant le cap que s'est fixé le Gouvernement depuis deux ans. Organisé autour de trois priorités, destiné à préserver la croissance et l'emploi, il favorise l'investissement et poursuit la lutte contre l'inflation et les inégalités.

L'investissement, clé de l'emploi, bénéficiera d'importantes mesures fiscales : baisse de trois points de l'impôt des sociétés, allègement de la taxe professionnelle, remboursement des fonds propres des petites et moyennes entreprises.

La lutte contre l'inflation se poursuit avec la réduction du déficit budgétaire, la progression équilibrée des dépenses publiques, la baisse de 25 à 22 p. 100 du taux majoré de T.V.A., laquelle contribuera également à renforcer le pouvoir d'achat des ménages.

La réduction des inégalités sera réalisée par l'augmentation du revenu minimum d'insertion, de 22 p. 100, et la majoration substantielle de l'impôt de solidarité sur la fortune en compensation.

Le budget de l'éducation nationale progressera de 20 milliards de francs et deviendra le premier budget du pays, avec un accroissement de 52 milliards de francs en trois ans. Les crédits du logement social, de la recherche et de la justice connaîtront aussi une forte augmentation.

Monsieur le ministre d'Etat, notre groupe vous proposera plusieurs améliorations pour renforcer encore la lutte contre les inégalités, pour rendre plus équitable la fiscalité et favoriser le soutien aux catégories les plus défavorisées.

Je veux, à ce propos, présenter plusieurs propositions dans le domaine de la fiscalité locale et de la répartition des ressources entre les collectivités locales.

Depuis deux ans, nous avons beaucoup progressé dans ce domaine. L'an dernier, pour la première fois, la taxe d'habitation a tenu compte du revenu puisqu'elle a été limitée à 4 p. 100 du revenu imposable. Pour prendre en considération la faculté contributive de chacun, nous avons institué la taxe départementale sur le revenu, dont la loi prévoit l'application en 1992. Il nous faut dès la présente loi rendre cette application effective pour 1992 puisque les départements auront à prendre en juin les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions. Nous avons suffisamment souligné l'injustice de la situation actuelle pour que cette correction urgente ne subisse plus de retard et puisse effectivement intervenir dès 1992.

J'ai déjà mentionné la diminution de la taxe professionnelle, dont le seuil d'écrêtement en fonction de la valeur ajoutée sera ramené de 4 p. 100 à 3,5 p. 100 en 1991. Il convient de rappeler que c'est la troisième année consécutive qu'une telle réduction est espérée puisque ce taux aura été successivement diminué de 5 à 4,5 p. 100, de 4,5 p. 100 à 4 p. 100 et, pour 1991, de 4 p. 100 à 3,5 p. 100.

Ces décisions illustrent parfaitement la continuité de la politique suivie pour encourager l'emploi et l'investissement, et corriger les effets de la taxe professionnelle. Cependant, ces engagements successifs présentent aussi le risque de transférer le poids de l'impôt local et de déresponsabiliser les collectivités locales. Il paraît donc sage d'entreprendre, parallèlement, une réforme des bases de la taxe professionnelle en introduisant progressivement la notion de valeur ajoutée, laquelle devrait intervenir dès cette année dans le calcul de la cotisation nationale de taxe professionnelle, sur la base de la simulation que nous avions demandée l'an dernier.

L'impôt foncier non bâti semble à ce jour un peu oublié dans cette réforme d'ensemble, au moment où les difficultés du monde agricole se font un peu plus aiguës, essentiellement d'ailleurs dans le domaine de la viande ovine et bovine.

Cela tient certainement à la difficulté qu'il peut y avoir à instaurer une fiscalité locale équitable tenant compte des revenus de chacun qui sont mal connus individuellement. Quand on observe l'évolution moyenne du revenu des diverses catégories, on remarque, en effet, d'énormes disparités. Ainsi le revenu brut moyen pour les éleveurs de bovins était seulement, en 1989, de 55 000 francs - avec certainement une chute de 4 ou 5 p. 100 en 1990 - alors que celui des élevages hors sol était de 344 000 francs, avec une progression de 40 p. 100, et celle des vins de qualité de 445 000 francs avec 60 p. 100 d'augmentation.

Un allègement uniforme de l'impôt foncier non bâti serait donc d'une extrême injustice, d'autant que ce sont les zones les plus défavorisées qui supportaient les plus lourdes charges parce que leurs bases d'imposition sont les plus faibles. Nous avons déjà présenté une proposition lors de la loi de révision des valeurs locatives, en prévoyant la valeur ajoutée comme base d'imposition. Vous comprendrez que nous ne puissions attendre 1992 pour avoir le rapport que nous avons demandé au mois de juin, car c'est dès la prochaine loi de finances que nous devrions engager cette réforme, à partir des conclusions que vous aurez communiquées d'ici là.

Il serait peut-être possible d'envisager cette année un écrêtement calculé en fonction du revenu brut d'exploitation, comme nous l'avions proposé l'an dernier. Mais il nous paraît indispensable de prendre trois mesures significatives, dès cette loi de finances, en faveur de l'agriculture : l'exonération du foncier non bâti pour les cinq premières années d'installation des jeunes, l'accroissement des dégrèvements pour la transmission des entreprises agricoles, le dégrèvement du fioul.

Les améliorations que nous proposerons devraient alléger, dès 1991, les charges des agriculteurs, mais nous avons besoin, au plus tôt, des simulations demandées pour entreprendre en 1992 le calcul du foncier non bâti sur la base de la valeur ajoutée qui nous semble la plus équitable.

Notre souci de rendre la fiscalité équitable doit être associé à celui de mieux répartir les ressources entre les collectivités.

A cet égard, la loi Joxe, que nous devons examiner prochainement, va permettre d'organiser cette péréquation au sein des organismes à fiscalité propre que sont aujourd'hui les communautés urbaines, les syndicats de ville nouvelle, les districts et que seront demain les communautés de villes et les communautés de communes. Cependant, pour que cette loi possède la meilleure efficacité, il faudra, d'une part, que des moyens financiers nouveaux soient apportés à ces groupements par un abondement de la D.G.F., d'autre part, qu'une péréquation nationale de la taxe professionnelle vienne corriger les disparités régionales.

Nous avons déjà introduit une telle disposition dans la loi de finances pour 1990 en prévoyant un écrêtement, lorsque les bases d'imposition dépassent deux fois la moyenne nationale. Nous avons demandé une simulation dont nous avons absolument besoin, au plus tôt, monsieur le ministre d'Etat, si nous voulons que ces dispositions entrent en application en 1991.

A propos de la dotation globale de fonctionnement, il faut tout de même rappeler que la réforme engagée l'an dernier, et qui avait soulevé beaucoup d'émotion lors de son adoption, n'a pas eu des effets aussi désastreux qu'on voulait bien le prétendre, puisque l'augmentation de 2,5 p. 100 a été complétée par les 4 p. 100 supplémentaires votés par notre assemblée. Il y a donc eu une progression de 6,5 p. 100 en 1990, grâce à notre vote d'ailleurs. En effet, la régularisation effective ne s'est élevée en réalité qu'à 3,2 p. 100 ; sans cette correction, les collectivités locales n'auraient bénéficié que de 5,7 p. 100 d'augmentation.

Cette réforme ne nous paraît pas si mauvaise, puisque, monsieur le ministre d'Etat, vous nous avez annoncé pour 1991 une progression de 7,5 p. 100, soit presque trois fois l'inflation. Toutefois la réussite de la réforme prévue par la loi Joxe est conditionnée par un abondement de la dotation globale de fonctionnement.

L'organisation de notre territoire par la coopération intercommunale doit devenir une priorité, afin de donner le maximum de chances au développement des agglomérations et à la survie des zones rurales. Mais toute priorité doit pouvoir bénéficier de moyens. Pourquoi ne pas décider, dès ce budget, de prendre progressivement en compte le troisième tiers du produit intérieur brut et d'utiliser ce supplément pour encourager la coopération intercommunale, ce qui donnerait un calcul beaucoup plus simple de la dotation globale de fonctionnement, dont la progression correspondrait alors à l'addition de l'inflation et du produit intérieur brut en volume ?

Monsieur le ministre d'Etat, votre budget est un bon budget. J'espère que vous retiendrez nos propositions et qu'elles vous aideront à l'améliorer encore pour aller vers plus d'efficacité, de justice et de solidarité. *(Applaudissement sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean Tardito.

**M. Jean Tardito.** M. le rapporteur général, ainsi que M. le président de la commission des finances et vous-mêmes, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, avez utilisé, pour qualifier le projet de loi de finances pour 1991, des expressions telles que « effort de continuité », « situation classique », « logique poursuivie », et même « pas de novation profonde ».

Cette sorte de timidité, avec le pétrole pour justification habituelle, fait courir un risque de ralentissement de la croissance et des investissements. C'est là que le bât blesse. Alors que les écarts se creusent dans notre société, que les scandales éclatent les uns après les autres - récemment encore -, que les besoins sociaux sont de moins en moins satisfaits, quelles insuffisances vous montrez face aux vraies mesures, aux vraies dépenses utiles !

Pourquoi ne pas avoir le courage de se donner les moyens que constitue, entre autres, la fiscalité du patrimoine pour réduire les inégalités dans un pays où l'imposition annuelle sur la détention est une des plus faibles ? En matière d'impôt de solidarité sur la fortune, nous sommes dans le peloton de tête pour les restrictions d'assiette conjuguant champ d'application limité aux personnes physiques et base imposable excluant de nombreux éléments dont les actifs professionnels et les œuvres d'art.

En revanche, on peut relever dans ce projet de budget, même a'il est actualisé, une accumulation d'autres exonérations contre lesquelles vous n'avez pas voulu intervenir effi-

cacement jusqu'à maintenant, sans oublier les moyens que vous devriez mettre en œuvre pour contrôler, pénaliser la dissimulation, la délocalisation du patrimoine grâce à un système de lutte renforcée, efficace, approfondie contre la fraude fiscale ; c'est de la grande fraude dont je vous parle.

Dans le domaine des mutations à titre gratuit, au contraire, il faut agir - et dans ce budget cela est possible - sur la progressivité des taux et sur les abattements afin de favoriser les transmissions en ligne directe, particulièrement pour les petits héritages. Nous avons des propositions en ce sens - elles seront présentées sous forme d'amendement - sur les mutations à titre onéreux des biens professionnels, des biens immobiliers et mobiliers, sur les cessions, cotées ou non, et sur les plus-values qu'elles dégagent en les taxant plus lourdement que vous ne le prévoyez. Nous connaissons tous, en effet, l'ampleur de la spéculation immobilière et nous savons que les activités financières profitant aux gros revenus sont accentuées par les plus-values boursières qu'il faut pénaliser.

Monsieur le ministre d'Etat, vous vous êtes interrogé, ce soir, sur ces problèmes d'équité devant la fiscalité, sur la fortune, sur les plus-values, sur les bénéfices distribués, sur la spéculation. Nous estimons que vous ne vous êtes pas donné les moyens, à ce jour, de juguler les inégalités confirmées dans le rapport du C.E.R.C. D'ailleurs est-ce pour cela que le projet de budget du Plan, que nous avons examiné ce matin en commission des finances, est celui qui connaît l'augmentation la plus faible, 0,8 p. 100 me semble-t-il ?

Vous vous êtes dit attentif aux suggestions qui pourraient être formulées pour une organisation de l'économie qui ne supporte pas la loi du plus fort. Nos remarques, nos amendements, lors de cette première partie de la loi de finances, nos propositions pour financer utilement les priorités dont notre pays et notre population ont besoin auront pour but d'inverser la « logique », la « continuité » que vous défendez. Elles auront pour but de vous aider à réaliser la priorité à l'investissement productif et à l'emploi.

Vous avez affirmé être à l'écoute. Nous verrons bien, dans quelques jours, si vous voulez vraiment réveiller ceux qui gagnent l'argent en dormant sur les 17 milliards de francs de nouveaux allègements fiscaux prévus dans cette loi de finances. Ferez-vous, ferons-nous ensemble les choix de progrès et de réelle modernisation ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Lucien Richard.

**M. Lucien Richard.** Monsieur le ministre d'Etat, comme certains de mes collègues qui se sont exprimés à cette tribune ce soir, je ne puis vous dissimuler, à quel point, les orientations budgétaires retenues par le Gouvernement me paraissent en décalage profond par rapport à la réalité économique du pays.

Au-delà des incertitudes de la période de tension exceptionnelle que nous traversons et qui échappent aux prévisionnistes les plus avertis, un certain nombre d'indicateurs ont, d'ores et déjà, basculé dans le rouge, témoignant d'une dégradation lente, mais régulière, dans des domaines aussi cruciaux que l'emploi, la vitalité des entreprises et leur capacité à investir, sans oublier l'agriculture, qui se trouve dans une situation catastrophique.

Votre projet de budget, qui comporte des mesures positives, certes, souffre cependant d'un défaut majeur : il est quasi impossible, en effet, d'en discerner la trame. Il n'apparaît pas de nature à insuffler à l'économie une dynamique suffisante pour atteindre les objectifs de croissance et de plein emploi vers lesquels il convient plus que jamais de tendre.

Je prendrai, comme premier exemple, celui des entreprises qui, nous le savons tous, sont confrontées à des difficultés croissantes. Globalement la situation fait apparaître des tensions sur l'emploi et les charges salariales en raison de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, une dégradation de leurs résultats d'exploitation et de leur trésorerie que viennent aggraver des contraintes financières liées à des taux d'intérêt élevés. Dans un contexte risquant aussi de réduire l'effort d'investissement, indispensable pour assurer la place de la France dans la compétition internationale, il convient de tout faire, notamment par des mesures budgétaires appropriées, pour assurer la vitalité des entreprises. Il faut regretter que votre gouvernement ne se soit pas engagé nettement et résolument, dans cette voie.

La baisse de l'impôt sur les sociétés de 37 p. 100 à 34 p. 100, pour les seuls bénéficiaires réinvestis, est trop limitée et trop partielle pour répondre à l'objectif d'alignement de la fiscalité directe française sur celle de nos principaux partenaires. Exclure de cette baisse, au demeurant limitée, les bénéficiaires redistribués ne semble pas très judicieux car on fait obstacle à la dévolution de fonds propres aux entreprises entraînant, de ce fait, un taux d'endettement accru.

De même, fallait-il décider d'alourdir la fiscalité sur le patrimoine et les plus-values financières de ces mêmes entreprises et leur porter de la sorte un coup brisant leur dynamique financière ?

Il semble, en vérité, et au travers de ces quelques exemples, que vous n'avez pas suffisamment tenu compte des besoins des premiers acteurs de l'économie, ceux qui créent les emplois, garantissent le niveau de vie des citoyens, c'est-à-dire, en première ligne, nos entreprises, aussi bien industrielles qu'artisanales ou commerciales.

Avez-vous été suffisamment attentif à la compétitivité de notre économie en retenant les principales dispositions de ce budget ? On est en droit d'en douter en voyant la méthode suivie dans le domaine de la T.V.A. dont la réduction progressive des taux, qui est une nécessité, omet de réajuster à la baisse le taux normal, trop élevé par rapport à celui pratiqué chez nos principaux partenaires, la République fédérale d'Allemagne en particulier.

L'augmentation des charges des particuliers, la création de nouveaux impôts - comme la C.S.G. ou les plus-values sur bénéficiaires non commerciaux - ne vont pas seulement à contre-courant des engagements qui avaient été pris, mais ils aggravent la singularité du système fiscal français en Europe en plaçant le taux maximum d'imposition sur le revenu au-dessus de tous les autres au sein de la Communauté économique européenne.

La ponction fiscale et sociale - impôts et cotisations - effectuée sur les tranches moyennes de la population active est sans doute excessive. Elle tend à décourager les efforts et les initiatives et demanderait, de ce fait, à être tout à fait réaménagée et allégée. Mais, je le sais bien, ce n'est pas là votre volonté.

Le sort fait aux agriculteurs de ce pays demeure aussi - et les événements actuels le montrent avec suffisamment d'acuité - un sujet de profonde inquiétude pour la population active agricole. On constate, en effet, l'abandon d'un marché devenu perméable à toutes sortes d'importations - viandes des pays de l'Est, du Commonwealth - à des prix ne garantissant plus aux producteurs le minimum vital.

On assiste à une mainmise de plus en plus technocratique des autorités de Bruxelles sur la politique agricole commune. La France, aujourd'hui, paie un lourd tribut dans une communauté agricole largement dérégulée et l'existence même de notre agriculture est très compromise.

Que fera-t-on, monsieur le ministre, pour assurer la reconversion des jeunes agriculteurs endettés et engagés dans des secteurs de productions sans avenir ? Quelles dispositions budgétaires et financières concrètes vous apprêtez-vous à décider pour donner un coup d'arrêt au délabrement de notre appareil productif agricole ? Il s'agit là d'une priorité absolue.

Enfin, on peut s'étonner du niveau des hypothèses sur lesquelles repose l'ensemble de la construction budgétaire. Le baril de pétrole n'est plus à 25 dollars. Il est actuellement à 37 dollars et toute anticipation à la baisse de son prix jusqu'au niveau prévu dans les calculs me paraît, hélas ! avoir pour le moment peu de chances de se vérifier à court terme. Un réajustement semble indispensable, sauf à priver nos travaux et nos délibérations de toute portée réaliste.

Pour conclure, monsieur le ministre, regrettons que votre projet ne trace aucune voie claire vers des objectifs reconnus comme indispensables. Trop de mesures, positives en elles-mêmes, se voient contrebalancées par d'autres moins heureuses, éloignant notre économie des points d'équilibre sur lesquels elle devrait pouvoir s'appuyer : l'harmonisation fiscale est trop timide et trop lente, l'accroissement des charges affecte les entreprises et les actifs, alors que les moyens de réduire les dépenses et les déficits ne sont pas suffisamment explorés. Votre budget n'est pas celui dont la France a besoin. Nous ne pouvons que le regretter. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. Christian Pierret.

**M. Christian Pierret.** Monsieur le ministre, notre excellent collègue M. Dominique Strauss-Kahn et vous-même l'avez dit cet après-midi : l'incertitude économique est forte. Si le baril de pétrole se situe aujourd'hui aux environs de 40 dollars alors que le cadrage macroéconomique du budget reposait sur des hypothèses de 25 dollars, on peut valablement s'interroger sur la pertinence de l'environnement économique de notre budget.

Déjà, nous savons qu'un risque stagflationniste pèse sur l'économie française et, par conséquent, que l'on se retrouve, après une période de reprise de l'investissement et de l'emploi, dans un scénario de tensions inflationnistes avec de fortes hypothèses de contraction de la croissance. Ces incertitudes se reflètent directement dans le niveau des taux d'intérêt réels plus élevés en France que partout ailleurs et qui portent en eux les germes d'une contagion sur l'ensemble de notre équilibre macroéconomique.

Nous souhaitons fonder notre développement économique et social sur une sorte de contrat moral, en forme de triptyque, et, sur ce plan, le groupe socialiste certainement vous suivra.

Ce triptyque se compose d'abord de l'affirmation de certains principes politiques : construction européenne et de l'union économique et monétaire européenne, renforcement à ce titre de l'économie française, lutte contre l'exclusion et refus d'une société à deux vitesses.

Ces principes conduisent à une stratégie politique qui consiste, contrairement à ce qu'ont fait en 1973 et en 1979 vos prédécesseurs au Gouvernement, à ne pas faire payer aux seules entreprises le poids de la crise et à maintenir dans cette stratégie le cap sur un franc solide, sur une inflation combattue, sur une épargne plus forte,...

**M. François Hollande.** Très bien !

**M. Christian Pierret.** ... seules conditions, comme le souligne souvent notre collègue M. Hollande,...

**M. Jacques Roger-Marchart.** Excellent !

**M. Christian Pierret.** ... d'une véritable cohésion sociale.

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur Auberger, applaudissez !

**M. Philippe Auberger.** Je n'ai pas été cité ! Je suis jaloux ! *(Sourires.)*

**M. Christian Pierret.** Enfin, sur des principes politiques à une stratégie, il faut également fonder une capacité d'adaptation de notre économie et de notre politique budgétaire - le ministre d'Etat le disait -, une capacité d'adaptation en fonction de l'évolution du dollar, du prix du baril et, certainement avant la fin de cette année, une adaptation de la dépense publique à la nouvelle donne internationale.

Nous sommes donc devant un bouclage budgétaire plus difficile que prévu - il faut en convenir -...

**M. Philippe Auberger.** Ah !

**M. Christian Pierret.** ... et des marges de manœuvre plus réduites pour la réalisation des priorités d'actions gouvernementales.

**M. Philippe Auberger.** Ce n'est pas ce qu'on nous a dit cet après-midi !

**M. Christian Pierret.** D'abord, nous devons manifester une volonté forte de cohérence sur les exigences macroéconomiques qui s'imposent à nous, essentiellement pour éviter un retour en arrière des conditions d'une forte croissance.

Les événements du Golfe rappellent - si nous les avons oubliés - les principaux déficits de l'économie française. Nous avons à sortir d'une certaine façon d'une euphorie de diagnostic dans laquelle la reprise de l'emploi et de l'investissement avait tendance à nous plonger ces dernières années. Certes - vous l'avez dit, mais il faut le répéter - l'appareil productif reste à muscler plus que jamais en raison du choc pétrolier, pour deux raisons : d'abord, les tensions stagflationnistes nées de la crise du Golfe vont se répercuter sur l'investissement des entreprises et freiner la création d'emplois et la reconstitution du capital et des fonds propres de ces entreprises.

Ensuite, le déficit commercial va s'aggraver, créant un besoin de financement de plus de 60 milliards de francs.

De son côté, l'évolution de la sphère financière reste préoccupante, en raison de la situation de l'ensemble des places financières internationales et de la crise économique américaine, dans un contexte plus difficile pour nous de redistribution des cartes au sein du système monétaire européen et de l'insuffisance globale d'épargne sur laquelle l'I.N.S.E.E. vient de nous mettre en garde et sur laquelle il faut porter une attention de plus en plus soutenue. Le problème majeur de l'économie française, si l'on veut bien le juger sur les quelques années que nous avons devant nous, est bien cette insuffisance d'épargne qui causera certainement à terme des difficultés de financement et d'investissement.

Par ailleurs - comment ne pas le mentionner comme une ardente préoccupation ? - le chômage demeure une préoccupation majeure au moment où les prévisions de croissance doivent être revues à la baisse : l'hypothèse de croissance d'un taux de 2,7 p. 100 en 1991 ne sera atteint que difficilement, alors même qu'il nous faut plus de trois points de croissance pour augmenter d'un point le niveau des créations d'emplois.

Il faut donc viser à un ciblage très fin des mesures budgétaires. Sans avoir pu anticiper - et personne n'aurait pu le faire - la gravité de la crise conjoncturelle, les grands axes que vous avez fixés, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, nous évitent aujourd'hui de remettre en cause le cadrage global du budget.

L'investissement d'abord, en particulier industriel, est encouragé fiscalement - et c'est une bonne chose - par toute une série de mesures, notamment la baisse de l'impôt sur les sociétés qui est aujourd'hui, et je m'en félicite, non seulement le pari du Gouvernement mais celui de la majorité tout entière, y compris d'ailleurs de ceux qui, en son sein, étaient les plus en flèche il y a quelques semaines encore contre cette mesure et dont certains aujourd'hui proposent même une baisse de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices distribués.

**M. Philippe Auberger.** Vous parlez de M. Hollande ?

**M. Christian Pierret.** Des mesures anti-inflationnistes, ensuite, permettront de faire face à l'érosion du pouvoir d'achat des ménages et de l'épargne : poursuite de la maîtrise du déficit et des dépenses budgétaires, baisse sensible du taux majoré de T.V.A.

L'effort fiscal, enfin, pèse sur les centres de profits les moins productifs : un effort supplémentaire est demandé aux revenus fonciers et aux gros patrimoines des ménages, d'une part, aux revenus financiers des entreprises, d'autre part. C'est une bonne chose pour assurer une véritable justice fiscale dans cet environnement international difficile.

Ces orientations, mes chers collègues, sont d'autant plus cohérentes qu'elles s'inscrivent dans la droite ligne de la politique économique menée ces dernières années par le Gouvernement : politique du franc solide, qu'il faut réaffirmer pour encourager l'investissement productif, respect des engagements européens en matière d'harmonisation fiscale, encouragement à l'épargne - j'y reviens car c'est essentiel.

La crise du Golfe nous rappelle que l'intégration économique européenne n'est ni un choix technocratique ni un parti pris libéral, mais la seule voie d'avenir possible pour les pays de la Communauté face à un contexte international plus douloureux et plus incertain. Cette vision claire et prévoyante est à mettre à votre crédit, monsieur le ministre d'Etat, même si vous avez dû subir voilà quelques semaines des critiques injustes et souvent bien démagogiques.

Il nous appartient, à nous, mes chers collègues, d'appuyer et d'amplifier ces efforts. Nous avons décidé de le faire pour cette discussion budgétaire, mais nous devons aussi l'intégrer comme une contrainte permanente de notre action tout au long de l'année, car ce projet de budget affirme des priorités qui préservent la cohérence de l'action globale du Gouvernement et de la majorité.

Nous devons en effet surmonter une contraction de moyens d'intervention publique alors que les chantiers du Gouvernement sont loin d'être achevés, comme nous le rappellent les événements récents et cruels de Vaux-en-Velin, comme nous y poussent aussi les engagements fondamentaux que nous avons pris sur des réformes structurelles et difficiles. Nous ne sommes pas à l'abri - il faut le préciser - d'un virage budgétaire ultérieur comme semble le suggérer la difficile mise au point du prochain collectif budgétaire. A nous

d'opérer le recentrage de notre action, en respectant les lignes de force qui guident notre politique. Tout d'abord, en assurant des équilibres plus difficiles.

Depuis le début de la législature, nous nous sommes interrogés sur la pertinence de notre système redistributif. Le débat sur l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne et des ajustements nécessaires de la fiscalité du patrimoine s'est un peu et justement apaisé. Un équilibre a été trouvé, qui paraît gérable à moyen terme : notre système demeure solide, mais la compétitivité de nos produits financiers est mieux assurée tandis que la fluidité de l'épargne et des patrimoines est renforcée.

Ce chemin que nous avons fait ensemble, bon an mal an, et que j'évoquais au nom de la commission des finances, unanime sur ce point, dans mon rapport sur l'épargne de l'an dernier, nous avons à le poursuivre sur d'autres terrains : celui de la taxe d'habitation, réforme que nous avons entamée l'année dernière, celui de la cotisation sociale généralisée que nous évoquons ici même il y a quelques heures.

Nous aurons à trouver le même difficile équilibre entre une éthique de redistribution qui pousse à tenir mieux compte du revenu réel dans notre système de prélèvements obligatoires et à une meilleure maîtrise de la pression fiscale globale et individuelle.

En ce qui concerne tant la taxe d'habitation que la cotisation sociale généralisée, je reste persuadé que ce juste milieu ne sera atteint que si l'on parvient, en amont de ces réformes, à maîtriser des dérapages fondamentaux, c'est-à-dire en ce qui concerne la taxe d'habitation, et plus généralement la fiscalité locale par une meilleure péréquation entre communes riches et pauvres...

**M. François Hollande.** Très bien !

**M. Christian Pierret.** ... nous en discuterons à nouveau lors de l'examen par notre assemblée du projet de loi portant réforme territoriale de l'organisation de l'Etat -, en ce qui concerne la cotisation sociale généralisée par une meilleure maîtrise et par une plus grande cohérence de la protection sociale ; je pense en particulier aux dépenses maladie, mais aussi à la branche famille.

Quoi qu'il en soit et sans présager de l'issue de ces débats, il est clair que c'est plus dans des ajustements structurels que sur une croissance remise en question que nous trouverons des marges de manœuvre sur les chantiers que nous voulons accélérer cette année, qu'il s'agisse de l'emploi, chantier essentiel, de l'environnement ou du développement régional et de l'aménagement du territoire.

Nous devons ensuite, dans ces priorités, garantir les moyens d'une politique de cohésion sociale forte, car on ne peut demander un effort sans assurer en même temps la cohésion sociale.

**M. François Hollande.** Très bien !

**M. Christian Pierret.** En tout cas, s'il est un engagement que nous devons tenir, quoi qu'il arrive, c'est celui du développement urbain et de l'intégration dans la ville. La plupart des instruments mis en œuvre depuis le début de la législature ne trouveront leur efficacité que dans une mobilisation globale et continue dans le temps sur ces sujets qui ne demandent, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, qu'à être encore plus prioritaires dans le budget de l'Etat.

Les efforts budgétaires en faveur du R.M.I., du logement social - pour lequel, nous le savons, l'épargne des livrets défiscalisés commence à faire défaut ; c'est une grave interrogation -, de la délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain, de l'éducation nationale enfin demeurent plus que jamais nécessaires. Car l'exclusion sociale fait barrage à toutes les tentatives de lutte contre les inégalités, quels que soient les efforts faits sur d'autres terrains. Ne mettons pas en péril les innovations engagées depuis maintenant près de deux ans en réduisant des moyens dont la légitimité ne peut être mise en doute.

C'est en tout cas de notre capacité à être plus rigoureux et plus précis dans nos priorités que nous parviendrons à une véritable cohérence entre l'objectif impératif de musculation de l'économie française et notre engagement continu en faveur d'un mieux vivre de tous, d'une plus grande liberté et d'une lutte plus intense contre les exclusions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Mon intervention, monsieur le ministre, ne portera pas sur les recettes du budget de l'Etat - mes collègues du groupe communiste ont tout dit ou presque dans le peu de temps qui leur était imparti - mais sera principalement centrée sur les ressources des collectivités locales, communes, départements et régions, qui contribuent de plus en plus aux bonnes ou mauvaises conditions de la vie quotidienne des Français.

Or que constatons-nous ?

Au fil des ans, les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales n'ont cessé de diminuer en francs constants et la part prise par le budget de l'Etat dans le financement des équipements civils de la nation s'est réduite d'année en année comme une peau de chagrin.

Que lisons-nous dans le projet de loi de finances sur ce sujet ?

Si l'on tient compte des quelques subventions d'équipement qui subsistent, on constate que la participation de l'Etat, D.G.E. comprise, dans l'équipement des régions, départements et communes s'élève à 8 840 millions de francs, soit à peine 0,69 p. 100 du budget national.

Après le désengagement massif en matière de subventions, le coup de grâce a été donné aux investissements communaux par la suppression progressive des prêts à taux réduits accordés par les Caisses d'épargne, la Caisse des dépôts et le Crédit agricole.

Les chiffres parlent.

En 1982, 82 p. 100 des prêts aux collectivités locales étaient admis à des ressources spécifiques, notamment à celles provenant du livret A. Aujourd'hui, cette source de financement est affectée à d'autres usages ou dévoyée comme pour les P.E.P. Elle n'alimente plus ou alimente peu les prêts des collectivités locales, les condamnant par là-même à emprunter au taux du marché monétaire.

De ce fait, l'endettement des collectivités locales atteint des sommets. Les collectivités territoriales ont ainsi emprunté 54 milliards de francs en 1990, mais elles ont dû rembourser aux banques 55 milliards de francs. La dette des collectivités est de 530 milliards de francs. Parfois, les nouveaux emprunts ne suffisent même plus à rembourser les anciens.

En 1981, avec une inflation à 14 p. 100, les collectivités locales empruntaient à environ 11 p. 100 à la Caisse des dépôts et consignations. Le taux d'intérêt était donc inférieur de trois points à celui de l'inflation.

Lorsqu'elles empruntent aujourd'hui à un taux supérieur à 10 p. 100, ce taux est supérieur de six à sept points à celui de l'inflation.

Plus l'inflation baisse, plus le différentiel entre elle et les taux d'intérêt s'accroît, alors que la baisse du taux d'intérêt aurait dû accompagner celle de l'inflation.

Le maintien des taux d'intérêt aux alentours de 10 p. 100 n'est pas justifié. Il pénalise gravement les collectivités locales pour le seul profit des prêteurs.

A ces transferts d'équipement, à l'abandon du système des prêts bonifiés, il faudrait ajouter les charges nouvelles que l'Etat ne manque aucune occasion d'imposer aux collectivités locales, alors que ces dépenses incombent à son propre budget.

Ainsi en est-il de la surcompensation imposée chaque année à la Caisse de retraite des agents des collectivités locales, véritable hold-up opéré par l'Etat.

En 1989, 9 610 millions ont été versés au titre de la compensation et de la surcompensation, ce qui représente 47 p. 100 du montant des pensions versées. Pour 1990, *a fortiori* pour 1991, il y a fort à parier que l'excédent de 2 milliards dégagé en 1989 disparaîtra et nécessitera un nouvel effort des collectivités si cette surcompensation n'est pas supprimée. Peut-être aurez-vous des informations précises à nous communiquer sur ce sujet, monsieur le ministre.

Un autre hold-up a été perpétré à l'encontre des collectivités locales, je veux parler bien sûr de la dotation globale de fonctionnement. Vous avez présenté la question avec une grande habileté, monsieur le ministre, nous passant la corde au cou d'une manière indolore, mais, dès 1992, si vous me permettez l'expression, on va la sentir passer !

**M. Jean Tardito.** Très bien !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** 7,5 p. 100 ! Vous trouvez que ce n'est pas assez ou que c'est trop ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Nous allons commencer à souffrir en 1992 parce que vous avez anticipé les régularisations...

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Je n'anticipe rien du tout !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... et que, à partir de 1992, nous n'aurons plus rien. Vous allez nous condamner à la misère...

**M. Raymond Douyère.** Il n'a rien compris !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... et favoriser ainsi l'augmentation de la fiscalité locale. Vous le savez parfaitement !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Non ! Ce n'est pas vrai !

**M. Christian Pierret.** Soyez raisonnable, monsieur Brard !

**M. Jean-Pierre Brard.** Je dirai même, monsieur le ministre, que vous le savez mieux que moi...

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Ce n'est pas vrai !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... et le fait de répéter que ce n'est pas vrai ne change rien à la réalité !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Vous pouvez également vous répéter tant que vous voudrez. Cela ne change rien du tout ! Ce n'est pas vrai !

**M. Jean-Pierre Brard.** Si nous nous répétons chacun de notre côté, monsieur le ministre, je crains bien que cela ne fasse pas beaucoup avancer le débat !

Nous dénonçons donc la nature injuste de l'impôt local. Et, cette année, ce caractère est renforcé par le fait que la fiscalité locale a augmenté en moyenne de 10,3 p. 100 en francs courants, hausse supportée pour l'essentiel par les ménages puisque l'Etat paie de plus en plus de taxe professionnelle à la place des entreprises : 26,4 milliards de francs en 1989, plus de 35 p. 100 du produit appelé. Ainsi, l'Etat est le premier contribuable assujéti à la taxe professionnelle.

Certes, l'an dernier, quelques allègements et dégrèvements de la taxe d'habitation ont enfin été concédés au profit des contribuables modestes, ainsi que son plafonnement à 4 p. 100 du revenu imposable, mais ces dispositions sont encore trop restrictives et rien n'est prévu dans ce projet de budget, hormis leur reconduction, alors que, dans le même temps, d'autres « cadeaux » seraient consentis aux entreprises comme le plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 p. 100 de la valeur ajoutée.

A ce propos, monsieur le ministre, monsieur le président de la commission des finances, nous avons appris tout à l'heure que vous voudriez nous empêcher de défendre nos amendements sur la taxe d'habitation dans la discussion de la première partie du projet de budget (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), niant ainsi le droit d'amendement de tout parlementaire.

**M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission.** Mais non !

**M. Alain Richard, rapporteur général.** Quel drame atroce !

**M. Jean-Pierre Brard.** Il ne suffit pas de prendre des airs outragés pour changer quoi que ce soit à la réalité.

**M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission.** C'est vous qui prenez des airs outragés, monsieur Brard !

**M. Jean-Pierre Brard.** Je m'adresse donc au groupe socialiste pour lui demander s'il permettra que les députés communistes, qui veulent défendre leur point de vue sur la taxe d'habitation et défendre l'intérêt des familles les plus modestes, soient privés par des astuces de procédure du droit de soutenir les amendements qu'ils ont déposés.

**M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission.** Vous n'êtes privés de rien !

**M. Christian Pierret.** Vous ne défendez pas les familles mieux que nous, monsieur Brard !

**M. Jean-Pierre Brard.** Bien sûr que nous défendons les familles, monsieur Pierret !

**M. Christian Pierret.** Pas mieux que nous !

**M. Jean-Pierre Brard.** Beaucoup mieux que vous !

**M. Christian Pierret.** Je vous en prie !

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le président, j'ai été interrompu par M. le ministre...

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Oh !

**M. Jean-Pierre Brard.** ...et j'ai été obligé de lui répondre !

Je vais donc m'acheminer vers ma conclusion.

Ces dernières années, la taxe professionnelle est la taxe pour laquelle l'intervention de l'Etat a le plus progressé, tant en valeur absolue qu'en proportion de son produit puisqu'elle représente plus des deux tiers du montant des compensations et des dégrèvements au titre des quatre taxes locales. Il y a deux poids, deux mesures.

En matière de fiscalité, le principe d'égalité contenu dans l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est bafoué. Celui-ci n'indique-t-il pas qu'une contribution commune est indispensable, qu'elle doit être également répartie entre tous en raison de leurs facultés ? Tel n'est pas le cas aujourd'hui.

Pour répondre à la demande de M. le président, je vais abréger mon propos.

Vous avez fait faire des études, monsieur le ministre, sur l'établissement d'un plancher de taxe professionnelle. Je note d'ailleurs que je n'ai pas eu de réponses aux questions que j'ai posées à la commission des finances. Or, dans le projet de loi de finances, l'établissement de ce plancher s'est évaporé. Nous considérons qu'il pourrait être établi à 2 p. 100 de la valeur ajoutée, réduisant ainsi les inégalités qui existent entre les entreprises.

Pour conclure, monsieur le ministre, vous avez souligné que votre budget devait être amélioré. Nous sommes prêts à y contribuer.

Encore faut-il non pas des améliorations mineures, mais des avancées réelles, substantielles, pour plus de justice fiscale et de moyens pour les collectivités territoriales, qu'il s'agisse de la taxe d'habitation plafonnée à 2 p. 100 du revenu imposable, du plancher de taxe professionnelle, de la réindexation de la dotation globale de fonctionnement, de la baisse des taux d'intérêt des emprunts ou plus généralement de la progression des fonds de concours.

C'est ainsi que les communes auront les moyens de satisfaire les besoins sociaux de leur population, que nous sommes, monsieur Pierret, les seuls ici à défendre avec esprit de conséquence.

**M. Christian Pierret.** Vous ne défendez pas les familles mieux que nous !

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais bien sûr que si, monsieur Pierret. Regardez les sondages et regardez ce que les Français pensent actuellement de votre politique !

**M. Françoise Hollande.** Regardez les élections !

**M. Jean-Pierre Brard.** Nous sommes ici les seuls porteparole de ces intérêts et nous vous demandons de nous écouter...

**M. Françoise Hollande.** Vous représentez 7 p. 100 des familles !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... pour que, ainsi, nous puissions ensemble améliorer le budget.

Vous dites que vous êtes de gauche, monsieur Pierret, et je ne demande qu'à vous croire. Il y a dans cette assemblée une majorité de gauche. Proposez des mesures de gauche...

**M. Christian Pierret.** C'est ce que nous faisons !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... et, ainsi, nous pourrions nous retrouver pour qu'un budget convenable pour les familles soit élaboré.

Dans les conditions actuelles, non seulement nous ne pourrions pas voter votre budget, mais nous serions amenés à voter contre, y compris contre l'article d'équilibre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

## DÉPÔT DE RAPPORTS EN APPLICATION D'UNE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 78 de la loi de finances pour 1990 (n° 89-935 du 29 décembre 1989) un rapport sur l'institution d'une péréquation nationale de taxe professionnelle au profit des groupements de communes.

J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 87 de la loi de finances pour 1990 (n° 89-935 du 29 décembre 1989) un rapport sur l'institution d'une péréquation de la taxe professionnelle dans les groupements de communes à fiscalité propre.

J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 89 de la loi de finances pour 1990 (n° 89-935 du 29 décembre 1989) un rapport sur l'institution d'un fonds national de solidarité de la taxe professionnelle.

J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 90 de la loi de finances pour 1990 (n° 89-935 du 29 décembre 1989) un rapport sur l'institution d'un fonds interdépartemental de solidarité de la taxe professionnelle.

5

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Mercredi 17 octobre, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1991, n° 1593 et lettre rectificative n° 1627 (rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1991.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1991 ;

Discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1991, n° 1593 et lettre rectificative n° 1627 (rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

*(La séance est levée à minuit.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

## ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Réunion du mardi 16 octobre 1990

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 30 octobre 1990 inclus a été ainsi fixé :

**Mardi 16 octobre 1990, le soir, à vingt et une heures trente :**

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1991 (nos 1593, 1635 à 1640) et de sa lettre rectificative (n° 1627).

**Mercredi 17 octobre 1990, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :**

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1991 (nos 1593, 1635 à 1640) et de sa lettre rectificative (n° 1627).

Discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1991 (nos 1593, 1635 à 1640).

**Jeudi 18 octobre 1990**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente*, et **vendredi 19 octobre 1990**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1991 (n<sup>os</sup> 1593, 1635 à 1640).

**Mardi 23 octobre 1990**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n<sup>os</sup> 1593, 1627, 1635 à 1640).

Légion d'honneur et ordre de la Libération.

Justice.

Education nationale :  
- jeunesse et sports.

**Mercredi 24 octobre 1990**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Premier ministre :  
- environnement.

Premier ministre :  
- services généraux ;  
- secrétariat général de la défense nationale ;  
- Conseil économique et social ;  
- Plan ;  
- fonction publique ;  
- Journaux officiels.

**Jeudi 25 octobre 1990**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Culture et communication :  
- culture ;  
- communication.

**Vendredi 26 octobre 1990**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Industrie et aménagement du territoire :  
- commerce et artisanat.

Travail, emploi et formation professionnelle.

**Lundi 29 octobre 1990**, le matin, à *dix heures*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Équipement et transports :  
- mer.

Coopération et développement.  
Anciens combattants et victimes de guerre.

**Mardi 30 octobre 1990**, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Agriculture et forêt ; B.A.P.S.A.

Par ailleurs, la conférence des présidents a modifié le calendrier de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991. On trouvera ci-après ce calendrier rectifié.

#### CALENDRIER RECTIFIÉ DE LA DISCUSSION DE LA DEUXIÈME PARTIE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1991

Temps  
d'organisation

**Mardi 23 octobre 1990** (matin, après-midi et soir) :

Légion d'honneur et ordre de la Libération..... 0 h 15  
Justice ..... 3 h 05

Education nationale : jeunesse et sports.....	2 h 20
<b>Mercredi 24 octobre 1990</b> (matin, après-midi et soir) :	
Premier ministre : environnement.....	2 h 05
Premier ministre : services généraux, S.G.D.N., Conseil économique et social, Plan, fonction publique ; Journaux officiels.....	3 h 00
<b>Jeudi 25 octobre 1990</b> (matin, après-midi et soir) :	
Culture et communication : culture.....	2 h 50
Culture et communication : communication.....	2 h 55
<b>Vendredi 26 octobre 1990</b> (matin, après-midi et soir) :	
Industrie et aménagement du territoire : commerce et artisanat.....	1 h 55
Travail, emploi et formation professionnelle.....	5 h 00
<b>Lundi 29 octobre 1990</b> (matin, après-midi et soir) :	
Équipement et transports : mer.....	1 h 50
Coopération et développement.....	2 h 25
Anciens combattants et victimes de guerre.....	2 h 10
<b>Mardi 30 octobre 1990</b> (matin, après-midi et soir) :	
Agriculture et forêt ; B.A.P.S.A.....	5 h 40
<b>Mercredi 31 octobre 1990</b> (matin et après-midi) :	
Recherche et technologie.....	2 h 50
<b>Lundi 5 novembre 1990</b> (matin, après-midi et soir) :	
Départements et territoires d'outre-mer.....	3 h 40
Postes, télécommunications et espace.....	2 h 35
<b>Mardi 6 novembre 1990</b> (matin, après-midi et soir) :	
Industrie et aménagement du territoire : industrie.....	3 h 00
Industrie et aménagement du territoire : aménagement du territoire.....	2 h 50
(*) <b>Mercredi 7 novembre 1990</b> (matin, après-midi et soir) :	
Industrie et aménagement du territoire : tourisme.....	1 h 50
Défense.....	4 h 20
<b>Jeudi 8 novembre 1990</b> (matin, après-midi et soir) :	
Affaires étrangères.....	3 h 30
Affaires européennes.....	2 h 05
(*) <b>Vendredi 9 novembre 1990</b> (matin, après-midi et soir) :	
Affaires sociales et solidarité.....	8 h 10
<b>Lundi 12 novembre 1990</b> (matin, après-midi et soir) :	
Education nationale : enseignement scolaire.....	3 h 55
Education nationale : enseignement supérieur.....	2 h 55
<b>Mardi 13 novembre 1990</b> (matin, après-midi et soir) :	
Intérieur.....	4 h 45
Commerce extérieur.....	1 h 35
<b>Mercredi 14 novembre 1990</b> (matin, après-midi et soir) :	
Équipement et transports : aviation civile, météorologie ; navigation aérienne.....	1 h 35
Équipement et transports : urbanisme et logement.....	3 h 20
<b>Jeudi 15 novembre 1990</b> (matin, après-midi et soir) :	
Équipement et transports : transports terrestres, routes et sécurité routière.....	3 h 55
Économie, finances et budget : charges communes, services financiers, comptes spéciaux du Trésor et taxes parafiscales ; Imprimerie nationale ; Monnaies et médailles.....	2 h 55
<b>Vendredi 16 novembre 1990</b> (matin, après-midi et soir) :	
Articles non rattachés ; seconde délibération ; vote sur l'ensemble.	

(\*) Modifications au calendrier initial.

#### Tableau des rapporteurs désignés pour l'examen du projet de loi de finances pour 1991

Rapporteur général de la commission des finances : M. Alain Richard

	RAPPORTEURS SPÉCIAUX de la commission des finances	RAPPORTEURS des commissions saisies pour avis
<b>I. - BUDGET GÉNÉRAL</b>		
<b>1. Dépenses civiles</b>		
Affaires étrangères.....	M. Jean-Marie Cambacérés.....	M. Jean-Yves Le Drian (défense nationale).
Affaires européennes.....	M. Martin Malvy.....	
Immigration.....		M. Bernard Stasi (affaires étrangères).
Institutions, marché unique, monnaie.....		M. Jean Seitzinger (affaires étrangères).

	RAPPORTEURS SPÉCIAUX de la commission des finances	RAPPORTEURS des commissions saisies pour avis
Recherche, technologie, télécommunications.....		M. Jean-Yves Le Déaut (affaires étrangères).
Relations culturelles et francophones.....		M. Xavier Deniau (affaires étrangères).
Relations culturelles internationales.....		M. Bernard Bardin (affaires culturelles).
Services diplomatiques et généraux.....		M. André Delahedde (affaires étrangères).
<b>Affaires sociales et solidarité :</b>		
Famille.....		M. Louis de Broissia (affaires culturelles).
Section commune.....	M. Fabien Thimé.	
Personnes âgées.....	M. Jean-Pierre Delalande.....	M. Denis Jacquat (affaires culturelles).
Personnes handicapées.....		M. Charles Metzinger (affaires culturelles).
Santé.....		M. Alain Calmat (affaires culturelles).
Solidarité et protection sociale.....	M. Gilbert Gantier.	M. Claude Bartolone (affaires culturelles).
Agriculture et forêt.....	M. Yves Tavemier.....	M. Théo Vial-Massat (affaires culturelles).
Anciens combattants et victimes de guerre.....	M. Jean-Louis Dumont.....	M. Pierre Métaie (production et échanges).
Commerce extérieur.....	M. Edmond Hervé.....	M. Jean Proveux (affaires culturelles).
Coopération et développement.....	M. Alain Vivien.....	Mme Louise Moreau (affaires étrangères).
Culture, communication et grands travaux :		M. Francis Saint-Ellier (production et échanges).
Culture.....	M. Charles Josselin.....	M. André Bellon (affaires étrangères).
Communication.....	M. Robert-André Vivien.....	M. Guy-Michel Chauveau (défense nationale).
Culture et communication.....		M. Michel Péricard (affaires culturelles).
Départements et territoires d'outre-mer.....	M. Maurice Pourchon.....	M. Bernard Schreiner (Yv.) (affaires culturelles).
Départements d'outre-mer.....		M. Michel Vauzelle (affaires étrangères).
Territoires d'outre-mer.....		M. René Drouin (production et échanges).
Economie, finances et budget.....	M. Jean-Marc Ayrault.....	M. Jérôme Lambert (lois constitutionnelles).
Consommation.....		M. Jean-Paul Virapoullé (lois constitutionnelles).
Secteur public.....	M. Jean Le Garrec.....	M. Jean-Paul Charé (1) (production et échanges).
<b>Education nationale, jeunesse et sports :</b>		
Enseignement scolaire.....	M. Jean-Paul Planchou.....	M. Bernard Derosier (affaires culturelles).
Enseignement supérieur.....	M. Yves Fréville.....	M. Jean Giovannelli (affaires culturelles).
Enseignement technique.....		Mme Monique Papon (affaires culturelles).
Jeunesse et sports.....	M. Gérard Bapt.....	M. Georges Hage (affaires culturelles).
<b>Equipement et transports :</b>		
Aviation civile et météorologie.....	M. Michel Inchauspé.....	M. Roger Leron (production et échanges).
Mer.....	M. Albert Denvers.....	M. Jean Lacombe (affaires étrangères).
Routes et sécurité routière.....	M. Louis Mexandeau.....	M. Jean Beaufils (production et échanges).
Transports terrestres et S.N.C.F.....	M. Claude Germon.....	M. Jean-Pierre Baumier (production et échanges).
Urbanisme, logement.....	M. Jean Anciant.....	M. Bernard Carton (production et échanges).
Fonction publique et réformes administratives.....	M. Raymond Foml.....	M. Marc Dolez (lois constitutionnelles).
<b>Industrie et aménagement du territoire :</b>		
Aménagement du territoire.....	M. Jean-Pierre Balligand.....	M. Gaeton Rimareix (production et échanges).
Commerce et artisanat.....	M. Alain Griotteray.....	M. Jean-Paul Charé (1) (production et échanges).
Industrie.....	M. Jacques Roger-Machart.....	M. Roger Mas (production et échanges).

	RAPPORTEURS SPÉCIAUX de la commission des finances	RAPPORTEURS des commissions saisies pour avis
Tourisme .....	M. Alain Rodet .....	M. Francis Gang (production et échanges).
<i>Intérieur :</i>		
Administration générale et collectivités locales .....	M. Augustin Bonrepaux .....	M. Pascal Clément (lois constitutionnelles).
Police .....	M. Guy Bêche.	Mme Denise Cacheux (lois constitutionnelles).
Sécurité civile .....		M. Pierre Pasquini (lois constitutionnelles).
<i>Justice :</i>		
Justice .....	M. Philippe Auberger.	
Administration centrale et services judiciaires .....		M. François Asensi (lois constitutionnelles).
Administration pénitentiaire et éducation surveillée .....		M. Michel Pezet (lois constitutionnelles).
Postes, télécommunications et espace .....	M. Alain Bonnet .....	M. Jean-Pierre Fourré (production et échanges).
<i>Premier ministre :</i>		
Services généraux. - Journaux officiels .....	M. Jean-Pierre Balligand.	
Plen .....		M. Paul Lombard (production et échanges).
Conseil économique et social .....	M. Ladislas Poniatowski.	
Droits des femmes .....		M. Jean-Michel Testu (affaires culturelles).
Environnement .....	M. Michel Barnier .....	M. Georges Colin (production et échanges).
Secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N.) .....	M. Raymond Marcellin .....	M. Louie Pierre (défense nationale).
Recherche et technologie .....	M. Emile Zuccarelli .....	M. Jean-Pierre Sueur (affaires culturelles).
Travail, emploi et formation professionnelle :		M. Robert Galley (production et échanges).
Formation professionnelle .....	M. Michel Berson .....	M. Jean-Paul Fuchs (affaires culturelles).
Travail et emploi .....	M. Pierre Forgues .....	Mme Marie-France Lecuir (affaires culturelles).
<b>2. Dépenses militaires</b>		
<i>Défense</i> .....	M. François Hollande .....	M. Claude-Gérard Mercus (affaires étrangères).
Espace et forces nucléaires .....		M. Freddy Descheux-Beaume (défense nationale).
Recherche et industrie d'armement .....		M. Jean-Guy Branger (défense nationale).
Personnels de la défense .....		M. Jean Gatel (défense nationale).
Forces terrestres .....		M. François Fillon (défense nationale).
Merine .....		M. Joseph Gourmelon (défense nationale).
Air .....		M. Jean Briane (défense nationale).
Gendarmerie .....		M. Georges Lemoine (défense nationale).
<b>II. - BUDGETS ANNEXES</b>		
Imprimerie nationale .....	M. Jean-Jacques Jegou.	
Journaux officiels .....	(Voir Premier ministre).	
Légion d'honneur. - Ordre de la Libération .....	M. Jean de Gaulle.	
Monnaies et médailles .....	M. Michel Giraud.	
Navigation aérienne .....	(Voir Equipement et transports : aviation civile et météorologie).	
Prestations sociales agricoles .....	M. Philippe Vasseur .....	M. Henri Bayard (affaires culturelles).
<b>III. - DIVERS</b>		
Comptes spéciaux du Trésor .....	M. Dominique Gambier.	
Taxes parafiscales .....	M. Jean Tardito.	

(1) Avis unique (commerce et artisanat ; consommation).

**NOMINATION DE RAPPORTEURS****COMMISSION DES FINANCES,  
DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN**

La commission a désigné M. Alain Richard comme rapporteur sur les articles 92 à 99 du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627) qui sont rattachés aux crédits des affaires sociales et de la solidarité et sont relatifs à la contribution sociale généralisée.

**COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA  
LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE  
LA RÉPUBLIQUE.**

M. Michel Suchod est nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence. (N° 1629.)

**DÉMISSION DE MEMBRES DE COMMISSIONS**

M. Georges Chavanes a donné sa démission de membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Adrien Zeller a donné sa démission de membre de la commission de la production et des échanges.

**NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS**

*(En application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)*

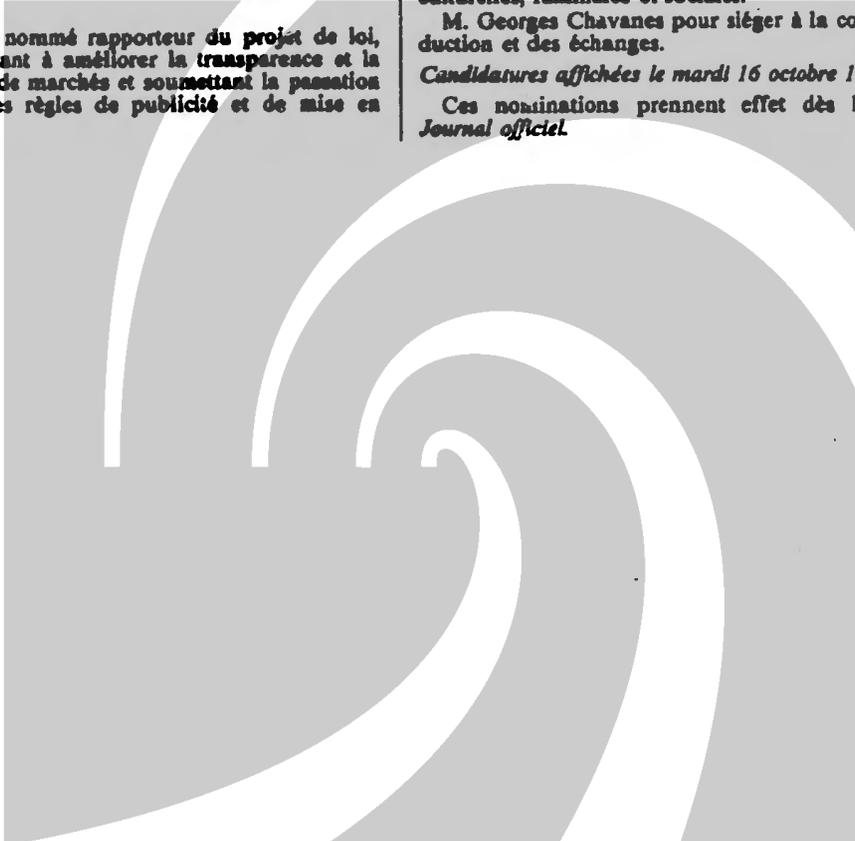
Le groupe U.D.C. a désigné :

M. Adrien Zeller pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Georges Chavanes pour siéger à la commission de la production et des échanges.

*Candidatures affichées le mardi 16 octobre 1990 à dix-huit heures*

Ces nominations prennent effet dès leur publication au *Journal officiel*.



# LuraTech

## [www.luratech.com](http://www.luratech.com)

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

## de la 2<sup>e</sup> séance

### du mardi 16 octobre 1990

#### SCRUTIN (N° 352)

*sur la question préalable opposée  
par M. Bernard Pons au projet de loi de finances pour 1991.*

Nombre de votants .....	548
Nombre de suffrages exprimés .....	544
Majorité absolue .....	273

Pour l'adoption .....	261
Contre .....	283

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (271) :

*Contre* : 270.

*Non-votant* : 1. - M. Louis Mermaz, membre du Gouvernement.

##### Groupe R.P.R. (120) :

*Pour* : 129.

##### Groupe U.D.F. (91) :

*Pour* : 91.

##### Groupe U.D.C. (40) :

*Pour* : 35.

*Abstentions volontaires* : 3. - MM. Raymond Barre, Loïc Bouvard et Hubert Grimault.

*Non-votants* : 2. - MM. Bruno Durieux, membre du Gouvernement, et Gérard Vignoble.

##### Groupe communiste (20) :

*Abstention volontaire* : 1. - M. André Lajoinie.

*Non-votants* : 25.

##### Non-inscrits (20) :

*Pour* : 6. - MM. Gautier Audinot, Léon Bertrand, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Mme Marie-France Strebols et M. André Thien Ah Koon.

*Contre* : 13. - MM. Jean-Michel Boucheron (Charente), Michel Cartelet, Jean Charbonnel, Jean-Marie Daillet, Serge Franchis, Alexandre Léonilleff, Jean-Pierre Luppi, Claude Miqnen, Alexis Pota, Christian Spiller, Bernard Tapie, Emile Verzaudon et Aloyse Warhouver.

*Non-votant* : 1. - M. Elie Hoarau.

#### Ont voté pour

Mme Michèle  
Allot-Marie

MM.

Edmond Alphandéry  
René André  
Philippe Auberger  
Emmanuel Aubert  
François d'Aubert

Gautier Audinot  
Pierre Bachelet  
Mme Roselyne  
Bachelot  
Patrick Balkany  
Edouard Balladur  
Claude Barate  
Michel Baraler  
Jacques Barrot

Mme Michèle  
Barzach  
Dominique Baudis  
Jacques Baumel  
Henri Bayard  
François Bayrou  
René Beaumont  
Jean Bégault  
Pierre de Benouville

Christian Bergella  
André Berthot  
Léon Bertrand  
Jean Besson  
Claude Birreux  
Jacques Blanc  
Roland Blum  
Franck Borotra  
Bernard Bosson  
Bruno Bourg-Broc  
Jean Bousquet  
Mme Christine Boutin  
Jacques Boyon  
Jean-Guy Brauger  
Jean Briane  
Jean Brocard  
Albert Brocard  
Louis de Broissia  
Christian Cabal  
Jean-Marie Caro  
Mme Nicole Catala  
Jean-Charles Cavallé  
Robert Cazalet  
Richard Cazeauve  
Jacques

Chaban-Delmas  
Jean-Yves Chamard  
Hervé de Charette  
Jean-Paul Charité  
Serge Charles  
Jean Charroppin  
Gérard Chasseguet  
Georges Chavares  
Jacques Chirac  
Paul Chollet  
Pascal Clément  
Michel Coltat  
Daniel Colla  
Louis Colombani  
Georges Colomblat  
René Couaneu  
Alain Cousin  
Yves Coussain  
Jean-Michel Couve  
René Couvelnhes  
Jean-Yves Cozan  
Henri Cuq  
Olivier Dassaull  
Mme Martine  
Daugreilh  
Bernard Debré  
Jean-Louis Debré  
Arthur Debalne  
Jean-Pierre Delalande  
Francis Delettre  
Jean-Marie Demange  
Jean-François Deniau  
Xavier Deniau  
Léonce Deprez  
Jean Desautels  
Alain Devaquet  
Patrick Devéjlan  
Claude Dhiaïnia  
Willy Diméglio  
Eric Dolligé  
Jacques Domblat  
Maurice Dousset

Guy Druet  
Jean-Michel  
Dubernard  
Xavier Dugolo  
Adrien Durand  
Georges Durand  
André Durr  
Charles Ehrmann  
Christian Estrosi  
Jean Faïela  
Hubert Falco  
Jacques Farran  
Jean-Michel Ferrand  
Charles Fèvre  
François Fillon  
Jean-Pierre Foucher  
Edouard

Frédéric-Dupont  
Yves Fréville  
Jean-Paul Fuchs  
Claude Galliard  
Robert Galley  
Gilbert Gantier  
René Garrec  
Henri de Gastines  
Claude Gatignol  
Jean de Gaulle  
Francis Geag  
Germain Geagenwin  
Edmond Gerrier  
Michel Giraud  
Jean-Louis Gosdoff  
Jacques Godfrain  
François-Michel  
Gounot

Georges Gorse  
Daniel Goulet  
Gérard Grignon  
Alain Griotteray  
François  
Grussemeier  
Ambroise Guellec  
Olivier Gulchard  
Lucien Galchon  
Jean-Yves Haby  
François d'Harcourt  
Pierre-Rémy Houssin  
Mme Elisabeth  
Hubert

Xavier Hassault  
Jean-Jacques Hyst  
Michel Inchauspé  
Mme Bernadette  
Isaac-Sbille  
Denis Jacquat  
Michel Jacquemin  
Henry Jean-Baptiste  
Jean-Jacques Jegou  
Alain Joannau  
Didier Julie  
Alain Juppé  
Gabriel Kasperelt  
Almé Kerqueris  
Christian Kert  
Jean Kiffer  
Emile Koehl  
Claude Labbé

Jean-Philippe  
Luchenaud  
Marc Laffineur  
Jacques Laffleur  
Alain Lamassoure  
Edouard Landralin  
Philippe Legras  
Auguste Legros  
Gérard Léonard  
François Léotard  
Arnaud Lepercq  
Pierre Lequiller  
Roger Lestas  
Maurice Ligot  
Jacques Limouzy  
Jean de Lipkowski  
Gérard Longuet  
Alain Medello  
Jean-François Mancel  
Raymond Marcellin  
Claude-Gérard  
Marcus

Jacques Masdeu-Arus  
Jean-Louis Massou  
Gilbert Mathieu  
Jean-François Mattel  
Pierre Mauger  
Joseph-Henri Mau-  
jolan du Gasset  
Alain Mayoud  
Pierre Mazeaud  
Pierre Méhaiguerle  
Pierre Merli  
Georges Mesmlu  
Philippe Mestre  
Michel Meylan  
Pierre Miccaux  
Mme Lucette  
Michaux-Chevry  
Jean-Claude Mignou  
Charles Millon  
Charles Miossec  
Mme Louise Moreau  
Alain Moyne-  
Bressand

Maurice  
Néou-Pwataho  
Jean-Marc Neame  
Michel Noir  
Roland Naugesser  
Patrick Ollier  
Michel d'Ornano  
Charles Paccou  
Arthur Paecht  
Mme Françoise  
de Panafieu  
Robert Pandrand  
Mme Christiane  
Papou  
Mme Monique Papou  
Pierre Parqual  
Michel Pelchat  
Dominique Perben  
Régis Perbet  
Jean-Pierre de Peretti  
della Rocca  
Michel Péricard

Francisque Peerrut  
Alain Peyrefitte  
Jean-Pierre Philibert  
Mme Yann Plat  
Etienne Plate  
Ladislas Pomiatowski  
Bernard Pons  
Robert Poujade  
Jean-Luc Prael  
Jean Proriot  
Eric Raoult  
Pierre Raynal  
Jean-Luc Reitzer  
Marc Reymann  
Lucien Richard  
Jean Rigaud  
Gilles de Roblen  
Jean-Paul  
de Rocca Serra  
François Rochebloue

André Rossi  
José Rossi  
André Rossinot  
Jean Royer  
Antoine Rufesacht  
Francis Salat-Eiller  
Rudy Salles  
André Saatlai  
Nicolas Sarkozy  
Mme Suzanne  
Sauvalgo  
Bernard Schreiner  
(Bas-Rhin)  
Philippe Séguin  
Jean Sellinger  
Maurice Serghersert  
Bernard Stasi  
Mme Marie-France  
Stirbols  
Paul-Louis Temallou

Michel Terrot  
André Thien Ah Koon  
Jean-Claude Thomas  
Jean Tibert  
Jacques Toubon  
Georges Trauchant  
Jean Ueberschlag  
Léon Vachet  
Jean Valleix  
Philippe Vasseur  
Philippe de Villiers  
Jean-Paul Virapoullé  
Robert-André Vivies  
Michel Voisia  
Roland Vuillaume  
Jean-Jacques Weber  
Pierre-André Wiltzer  
Claude Wolff  
Adrien Zeller.

Pierre Lagorce  
Jean-François  
Lamarque  
Jérôme Lambert  
Michel Lambert  
Jean-Pierre Lapaire  
Claude Laréal  
Dominique Lariffa  
Jean Lasarala  
Jacques Lavédrise  
Gilbert Le Bris  
Mme Marie-France  
Lecals  
Jean-Yves Le Déant  
Jean-Yves Le Drian  
Jean-Marie Ledac  
Robert Le Foll  
Bernard Lefranc  
Jean Le Garrec  
Jean-Marie Le Gues  
André Lejeune  
Georges Lemolne  
Guy Lengagne  
Alexandre Léontieff  
Roger Léron  
Alain Le Vern  
Mme Marie-Noëlle  
Liezmann  
Claude Lise  
Robert Loidl  
François Loncle  
Guy Lordiaot  
Jenny Lorgeoux  
Maurice  
Louis-Joseph-Doguet  
Jean-Pierre Loppé  
Bernard Madrelle  
Jacques Mabéas  
Guy Malandain  
Martin Malvy  
Thierry Maadon  
Mme Gilberte  
Marie-Moskovitz  
Roger Mas

René Massat  
Marius Masse  
François Massot  
Didier Mathus  
Pierre Mauroy  
Pierre Métais  
Charles Metzinger  
Louis Mexandean  
Henri Michel  
Jean-Pierre Michel  
Didier Migaud  
Mme Hélène Migon  
Claude Miqes  
Gilbert Mitterrand  
Marcel Mocœur  
Guy Monjalou  
Gabriel Montchamout  
Mme Christiane Mora  
Bernard Nayral  
Alain Néri  
Jean-Paul Nouzi  
Jean Oehler  
Pierre Ortel  
François Patrist  
Jean-Pierre Péalcant  
Jean-Claude Peyronnet  
Michel Pezet  
Christian Pierret  
Yves Pilet  
Charles Pistre  
Jean-Paul Planchou  
Bernard Polgnant  
Alexis Pota  
Maurice Pourchon  
Jean Proveux  
Jean-Jack Queyranne  
Guy Ravier  
Alfred Recours  
Daniel Reiner  
Alain Richard  
Jean Rigal  
Gaston Rimareix  
Roger Rinchet  
Alain Rodet

Jacques  
Roger-Machart  
Mme Yvette Roudy  
René Roquet  
Mme Ségolène Royal  
Michel Sainte-Marie  
Philippe Sannarce  
Jean-Pierre Santa Cruz  
Jacques Saattrot  
Michel Sapin  
Gérard Saunade  
Robert Savy  
Bernard Schreiner  
(Yvelines)  
Roger-Gérard  
Schwartzberg  
Robert Schwint  
Patrick Seve  
Henri Sikre  
Christian Spiller  
Dominique  
Strauss-Kahn  
Mme Marie-Josèphe  
Sublet  
Michel Suchod  
Jean-Pierre Sœur  
Bernard Tapie  
Yves Tavernier  
Jean-Michel Testu  
Pierre-Yvon Trémel  
Edmond Yacant  
Daniel Vaillant  
Michel Vanzelle  
Emile Vermaudon  
Joseph Vidal  
Yves Vidal  
Alain Vidalies  
Alain Vivien  
Marcel Wachoux  
Aloÿse Warhouver  
Jean-Pierre Worms  
Emile Zaccarelli.

### Ont voté contro

MM.

Maurice  
Adevah-Peuf  
Jean-Marie Alalaz  
Mme Jacqueline  
Alquier  
Jean Ancaat  
Robert Anselin  
Henri d'Attilio  
Jean Arozax  
Jean-Yves Autexler  
Jean-Marc Ayraut  
Jean-Paul Bachy  
Jean-Pierre Baeumier  
Jean-Pierre Baldoyek  
Jean-Pierre Balligand  
Gérard Bapt  
Régis Baralla  
Claude Barande  
Bernard Bardia  
Alain Barrau  
Claude Bartolone  
Philippe Bassalet  
Christian Battaille  
Jean-Claude Bateux  
Umberto Battist  
Jean Beauvils  
Guy Bêche  
Jacques Becq  
Roland Belx  
André Belton  
Jean-Michel Belorgey  
Serge Beltrame  
Georges Benedetti  
Jean-Pierre Bequet  
Michel Bérégovoy  
Pierre Bernard  
Michel Berson  
André Billardon  
Bernard Blosac  
Jean-Claude Billa  
Jean-Marie Bockel  
Jean-Claude Bols  
Gilbert Bonnemaison  
Alain Bonnet  
Augusta Bourdeaux  
André Borel  
Mme Hugnette  
Bouchardeau  
Jean-Michel  
Boucheron  
(Charente)  
Jean-Michel  
Boucheron  
(Ille-et-Vilaine)  
Jean-Claude Boulard  
Jean-Pierre Bouquet  
Pierre Bourquignon  
Jean-Pierre Braloe  
Pierre Branc

Mme Frédérique  
Bredin  
Jean-Paul Bret  
Maurice Briand  
Alain Brusa  
Mme Denise Cacheux  
Jean-Paul Calloud  
Alain Calmat  
Jean-Marie Cambacérés  
Jean-Christophe  
Cambadellis  
Jacques Cambolive  
André Capet  
Roland Carrax  
Michel Carlelet  
Bernard Carton  
Elie Castor  
Laurent Cathala  
Bernard Cauvia  
René Cazeauve  
Aimé Césaire  
Guy Chaufraut  
Jean-Paul Chanteguet  
Jean Charbonnel  
Bernard Charles  
Marcel Charmant  
Michel Charzat  
Guy-Michel Chauvean  
Daniel Chevallier  
Didier Chosat  
André Clerf  
Michel Coffineau  
François Colcombet  
Georges Collin  
Michel Crépeau  
Jean-Marie Dailllet  
Pierre-Jean Davinad  
Mme Martine David  
Jean-Pierre  
Defontaine  
Marcel Deboux  
Jean-François  
Delabak  
André Delattre  
André Delehedde  
Jacques Delhy  
Albert Devers  
Bernard Derosier  
Freddy  
Deschaux-Beaume  
Jean-Claude Dessels  
Michel Destot  
Paul Dhalls  
Mme Marie-Madeleine  
Désalgaard  
Michel Diact  
Marc Doléx  
Yves Dollo  
René Doslière

Raymond Douyère  
Julien Dray  
René Drosala  
Claude Ducert  
Pierre Ducoat  
Jean-Louis Dumont  
Dominique Dupilet  
Yves Durand  
Jean-Paul Durieux  
Paul Davaleix  
Mme Janine Ecochard  
Henri Emmanuelli  
Pierre Esteve  
Laurent Fabius  
Albert Facos  
Jacques Fleury  
Jacques Floch  
Pierre Fargues  
Raymond Forn  
Alain Fort  
Jean-Pierre Fourré  
Michel François  
Serge Frauchis  
Georges Frêche  
Michel Fromet  
Claude Galts  
Claude Galametz  
Bertrand Gallet  
Dominique Gambler  
Pierre Garmaud  
Marcel Garrouste  
Kamilo Gata  
Jean-Yves Gateand  
Jean Gatel  
Claude Germon  
Jean Giovannelli  
Joseph Gourmelon  
Hubert Gouze  
Gérard Gouzes  
Léo Gréard  
Jean Galgué  
Jacques Guyard  
Edmond Herré  
Pierre Hlard  
François Hollande  
Roland Huguet  
Jacques Huygues  
des Etages  
Gérard Istace  
Mme Marie Jacq  
Frédéric Jaitou  
Jean-Pierre Joseph  
Noël Joséphe  
Charles Jossella  
Alain Journet  
Jean-Pierre Kuchelida  
André Labarrère  
Jean Laborde  
Jean Lacombe

### Se sont abstenus volontairement

MM. Raymond Barre, Loïc Bouvard, Hubert Grimault et André Lajoinie.

### N'ont pas pris part au vote

D'une part :

MM.

François Asensi  
Marcelin Berthelot  
Alain Bocquet  
Jean-Pierre Brard  
Jacques Brusbes  
René Carpentier  
André Daroméa  
Jean-Claude Gaysot  
Pierre Goldberg

Roger Goubler  
Georges Hage  
Guy Hermier  
Elie Hoaran  
Mme Mugette  
Jacquelin  
Jean-Claude Lefort  
Daniel Le Mear  
Paul Lombard  
Georges Marchais

Gilbert Millet  
Robert Moutardargot  
Ernest Moutoussamy  
Louis Pierra  
Jacques Rimbaud  
Jean Tardito  
Fabien Thléme  
Théo Vial-Massat  
Gérard Vignoble.

En application de l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958 :

MM. Bruno Durieux et Louis Mermez.

### Mises au point au sujet du présent scrutin

M. André Lajoinie, porté comme s'étant « abstenus volontairement », a fait savoir qu'il avait voulu « ne pas prendre part au vote ».

Les trente-cinq députés du groupe U.D.C. portés comme ayant voté « pour », ainsi que MM. Raymond Barre, Loïc Bouvard et Hubert Grimault, portés comme « s'étant abstenus volontairement », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « ne pas prendre part au vote ».



*LuraTech*

***[www.luratech.com](http://www.luratech.com)***

## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	France	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.  <b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	100	252	
33	Questions ..... 1 an	100	554	
03	Table compte rendu .....	62	93	
03	Table questions .....	62	66	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
06	Compte rendu..... 1 an	90	535	
36	Questions ..... 1 an	90	349	
06	Table compte rendu .....	62	81	
06	Table questions .....	32	62	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinale..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire ..... 1 an	203	304	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
06	Un an.....	670	1 536	

**DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION**  
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
 Téléphone STANDARD : (1) 40-68-76-09  
 ABONNEMENTS : (1) 40-68-77-77  
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution  
 Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

# www.luratech.com

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)



*LuraTech*

***[www.luratech.com](http://www.luratech.com)***